

# La Conférence

3

ANNÉE JUDICIAIRE 1999-2000 • N°3 • JANVIER - FEVRIER 2000

LEVER DE RIDEAU SUR LA DERNIÈRE ANNÉE DU DEUXIÈME MILLÉNAIRE !



Bimestriel paraissant cinq fois par an - Aue-riation de l'ermene B-5-10 - Bureau de depot : Bruxelles N



# BMW Brussels. Le service s'élève au plus haut niveau.

G&CO



Si vous êtes habitué à la meilleure qualité, vous vous sentirez bien chez BMW Brussels. Dans l'environnement agréable et élégant de nos show-rooms, un personnel très compétent est prêt à vous détailler le choix le plus étendu de modèles exposés. Vous apprécierez tous les atouts de nos installations: atelier moderne et ultra-équipé, service pièces de rechange, département carrosserie, business lounge et grand parking couvert. Sans compter le centre d'occasion BMW Quality Selection EUROPlus, le département motos et tous les services de BMW Financial Services. BMW Brussels fait partie du groupe BMW et peut ainsi vous proposer toute la gamme et tous les services BMW sous le même toit. Avec une efficacité que vous aurez plaisir à mettre à l'épreuve.

**BMW Brussels**  
Filiale de BMW Belgium

**Quartier Louise**  
Rue du Magistrat 22-38  
1000 Bruxelles  
Tél. 02/641 57 11

**Evere**  
Avenue L. Mommaerts 2  
1140 Bruxelles  
Tél. 02/730 49 11



Si vous aimez conduire

### sommaire

#### 5 chroniques

- 5 Le billet du Délégué  
par Laurent Verbraken
- 7 Chronique de l'an neuf  
par François Motulsky
- 9 Stella Wolff ou la passion raisonnable  
par Véronique Laurent
- 12 L'affaire Zeki Rüzgar  
par Laurent Demaix
- 14 L'avocat médiateur  
par Carine Vander Stock
- 17 L'approche stratégique de résolution de problèmes  
par Yves Douteignie
- 19 Les temples prolémaïques de Haute-Egypte  
par Jean Bougen
- 23 Un air irlandais  
par Nicole François

#### 24 échos

#### 27 activités

- 27 Rentrée solennelle
- 28 Mini-recyclage : « l'approche stratégique de résolution de problèmes »
- 28 Exposition - Trillemium Expo 2000
- 29 Colloque : « Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ? »
- 31 Mini-recyclage : « La médiation familiale »
- 31 Soirées théâtrales - Femmes - Avant-premières
- 32 Voyage : L'Égypte

#### 34 agenda & infos

## Éditorial

**V**ous avouerais-je avoir été fêru, dans ma jeunesse, de littérature fantastique et de science fiction ? L'an 2000 y apparaissait souvent comme une espèce de miroir aux alouettes, à travers lequel il était permis de projeter toutes les élucubrations, toutes les imaginations, toutes les audaces. Cela paraissait tellement lointain... Je m'interrogeais : quel âge aurais-je à cette époque là ? Je serais vieux déjà, aux yeux d'un gamin de 16 ans.

Et bien nous y sommes, et le monde a effectivement bien changé depuis 30 ans, mais pas toujours dans le sens prévu ou espéré. Beaucoup a été fait, par exemple, pour les droits de l'homme, l'égalité, la tolérance. Mais tant de choses restent à faire.

Une nouvelle année, est souvent l'occasion de faire le point sur les erreurs passées, et de prendre de bonnes résolutions pour l'avenir. Cette fois-ci, il ne faudra pas seulement les prendre, mais aussi les tenir.

Que nous réserve l'avenir immédiat, dans le cadre des activités du Jeune Barreau ? La première sera bien entendu la rentrée solennelle de la Conférence. Le vendredi 14 janvier, l'orateur de rentrée, Me Alain Guilmot, s'interrogera sur le sens de la vie et du temps qui passe, et prononcera son discours intitulé « Devenir... ». La banquet de la rentrée aura lieu, pour fêter dignement la fin de ce millénaire, non pas le vendredi, mais bien le samedi 15 janvier dans le cadre exceptionnel de la salle des pas perdus de notre beau Palais de Justice. Elle sera suivie de la revue et d'une soirée dansante. Une soirée à ne pas manquer.

Il était important d'aborder en ce début d'année, une réflexion sur les droits de l'homme, et la lutte contre le racisme et les partis liberticides. Plusieurs articles vous en parleront dans ce numéro et les suivants. Le lundi 14 février, en collaboration avec les facultés de droits de l'ULB et des FUSL, la Conférence organise un colloque sous le titre : « Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ? », dans cet endroit symbolique qu'est la Maison des Parlementaires. Quant à notre rubrique « Honneur à la robe ! », c'est à notre regrettée consœur Me Stella Wolff qu'elle sera consacrée, sous la plume de Me Véronique Laurent. Deux mini-recyclages vous sont également proposés : l'un sur « l'approche stratégique de résolution des problèmes », l'autre sur « la médiation familiale ».

Mais nous aurons également des activités plus ludiques. Le samedi 29 janvier, c'est avec vos enfants que je propose de visiter l'exposition sur le Temps, Trillemium Expo 2000, dans la basilique de Koekelberg. Les 28 et 29 février, les deux avant-premières nous sont réservées au théâtre Le Public, pour applaudir une création : « Femmes ».

Je terminerai en renouvelant mon invitation à tous, à nous faire parvenir vos idées, vos articles, mais également à nous révéler vos talents d'auteurs, ou d'acteurs pour notre prochaine grande revue de juin. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des projets d'activités, que nous pourrions réaliser ensemble.

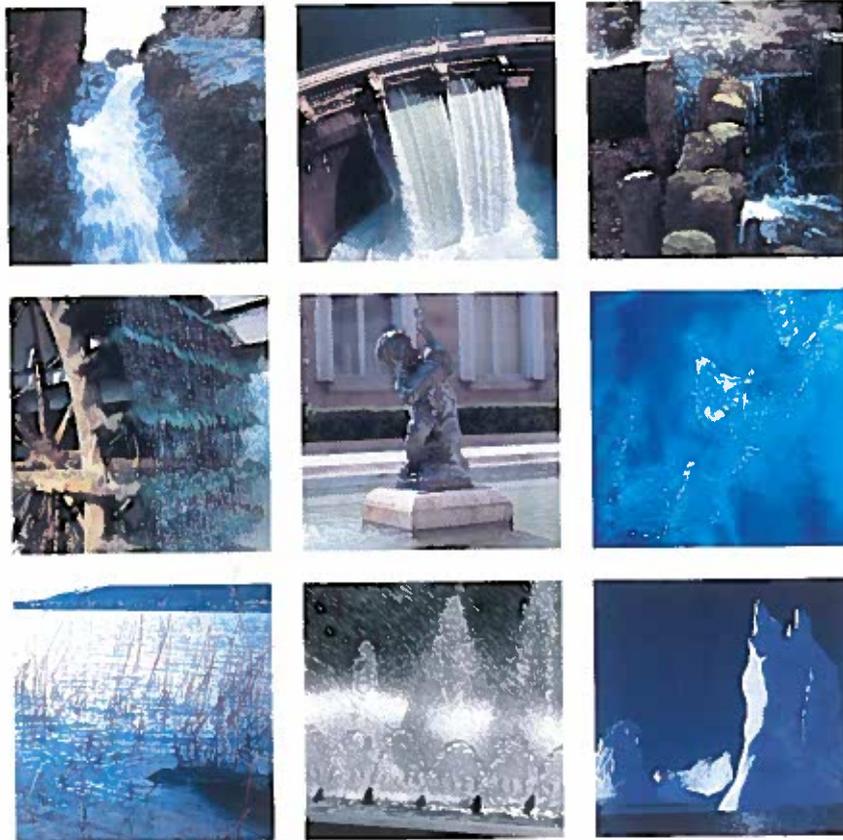
Je vous souhaite à tous une excellente année 2000 en espérant vous rencontrer nombreux aux activités de la Conférence.

Pierre Winand

Couverture : La Conférence : vingt ans de premières pages

LA CONFÉRENCE est éditée par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles  
ÉDITEUR RESPONSABLE : Me Pierre Winand,  
avenue Louise 203 - 1050 Bruxelles  
RÉDACTEUR EN CHEF : Me Loïc Jeltzer  
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Me Claire Bruyneel

COLLABORATRICE PERMANENTE :  
Régine Waterman - Tél. : 02/508.66.43  
DESSINS : Marcel Siraut  
RÉALISATION : RP&C  
PUBLICITÉ : RP&C - 145, rue Meyerbeer - 1180 Bruxelles  
Tél. : 02/344.52.20 - Fax : 02/343.61.72



# H<sub>2</sub><sup>PPV</sup>000



**CAISSE PRIVEE BANQUE**  
L'ART D'ETRE VOTRE BANQUIER

Place du Champ de Mars 2 - 1050 Bruxelles - Tél.: 02/518 92 11 - Fax: 02/518 94 48  
[www.cpb.be](http://www.cpb.be)

Subsidiary of  - Member of  GROUP

# LE BILLET DU DÉLÉGUÉ

Laurent Verbraken

**C**omme annoncé dans la précédente édition de « La Conférence », je vous livre les résultats du sondage adressé à tous les avocats stagiaires de l'Ordre français du barreau de Bruxelles. S'ils ne sont pas de nature à faire vaciller la coupole du Palais, ils permettent de mieux cerner les attentes des stagiaires.

Sur 613 questionnaires envoyés, 135 réponses m'ont été retournées, soit 22 % ..., ce qui n'est pas si mal selon les spécialistes. Sur ces 135 réponses, 25 proviennent de stagiaires de première année, 46 de deuxième année et 64 de troisième année ou plus. Je tiens à remercier très chaleureusement ceux qui ont répondu, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils vouent à notre profession.

Le questionnaire s'articulait autour de cinq thèmes :

1. la représentation des stagiaires,
2. le contrat de stage,
3. le B.A.J.,
4. le cadre de travail,
5. les cours CAPA.

1. Très majoritairement, les stagiaires déclarent connaître l'existence de leurs représentants (le carrefour des colonnes et le délégué des stagiaires), mais semblent ignorer leur objet et leur fonction. Afin de répondre à ce manque flagrant de transparence et de communication, j'ai invité le Carrefour à publier une NEWSLETTER périodique qui sera distribuée par le biais des colonnes, du secrétariat du B.C.D. et du vestiaire. Cette Newsletter aura pour objet de présenter les représentants, leur mode d'élection et leurs activités. D'autres modes de communication sont également envisagés : publication des procès-verbaux des réunions du Carrefour dans la Lettre du Barreau, création d'un site internet, ...

Les stagiaires estiment à 82 % que leurs représentants sont consultés par les autorités de l'Ordre, mais doutent du crédit accordé à ces consultations. Ils craignent que les décisions les concernant soient bien souvent prises avant même que leurs représentants aient été consultés.

Certains stagiaires déclarent regretter de n'obtenir le droit de vote aux élections de l'Ordre qu'à partir de la troisième année de stage.

2. La deuxième partie du questionnaire concernait le contrat de stage. A l'exception de quelques stagiaires de troisième année, pour lesquels le contrat n'était pas obligatoirement

re au début de leur stage, l'ensemble des stagiaires déclare avoir signé un contrat de stage conforme au modèle arrêté par le conseil de l'Ordre. Les choses se gâtent quelque peu au niveau du respect de ce contrat dans la pratique. A cet égard, les griefs rapportés sont :

a) Les honoraires qui sont inférieurs au minimum prévu ou ne sont pas payés à temps :

- soit que le patron paie les heures facturées au client et non les heures prestées ;
- soit qu'un loyer soit prélevé sur les honoraires, et réduise ceux-ci en deça du minimum ;
- soit que les heures supplémentaires (au-delà de 50 heures) ne soient pas rémunérées.

b) Le manque de disponibilité du maître de stage qui ne peut assurer la formation de son stagiaire.

c) L'interdiction faite au stagiaire de traiter ses dossiers personnels et pro deo au cabinet.

3. Les réponses concernant la participation au B.A.J. sont plutôt encourageantes. 76 % des stagiaires ayant répondu déclarent être volontaires pour prendre des désignations pro deo. Un tiers d'entre eux prendrait de 15 à 25 désignations par an. 77 % souhaitent que les réunions de colonnes telles qu'elles existent actuellement soient maintenues dans le cadre du B.A.J. De nombreux stagiaires souhaiteraient cependant que les obligations administratives qui leur sont imposées dans le cadre du B.C.D. soient allégées et que le paiement des indemnités se fasse plus rapidement.

4. Concernant le cadre de travail, 93 % des stagiaires déclarent disposer d'un bureau au sein du cabinet de leur maître de stage, et 87 % du matériel de bureau (informatique, mobilier). 85 % des stagiaires estiment que leur patron est suffisamment disponible pour leur donner des conseils et assurer leur formation. 82 % d'entre eux sont autorisés à développer une clientèle personnelle. Certains stagiaires considèrent par ailleurs que l'Ordre devrait se montrer plus intransigeant avec les mauvais maîtres de stage pour lesquels il est actuellement trop facile d'engager un nouveau stagiaire.

5. Si 71 % des stagiaires considèrent que les cours CAPA leur apportent une formation complémentaire utile, nombre d'entre eux formulent cependant certaines remarques



visant à l'amélioration de ces cours :

- certains cours sont trop théoriques et ne constituent qu'une simple redite des cours universitaires. Les cours CAPA devraient être plus orientés sur la pratique, à l'instar de séminaires ou de travaux pratiques;
- l'intérêt du cours dépend essentiellement du professeur. A cet égard, il serait sans doute utile de fixer un programme afin d'obtenir une plus grande harmonisation des formations;
- certains cours, d'un grand intérêt, ne bénéficient pas d'un crédit horaire suffisant (droit des étrangers, organisation du cabinet) tandis que d'autres pourraient utilement être allégés;
- les examens constituent une lourde charge pour les stagiaires souvent débordés (dossiers de leur patron, clients pro deo, clients personnels, éventuelle licence spéciale,...).

44 % des stagiaires souhaiteraient que de nouvelles matières soient abordées dans le cadre des cours CAPA. Les matières les plus demandées sont : le droit de la sécurité sociale (c'est en cours), le droit administratif, le droit de la jeunesse, le droit fiscal, surendettement et consommation, le droit européen, saisies et voies d'exécution, maladies mentales, négociation, plaidoirie, stratégie, arbitrage et néerlandais juridique. Enfin, 80 % des stagiaires se déclarent favorables à l'instauration d'une formation permanente pour tous les avocats, même si certains d'entre eux considèrent que cette formation devrait être organisée sur une base volontaire.

Parmi les commentaires, remarques et propositions formulés par les stagiaires dans le cadre de ce sondage, je retiens une idée, sans doute la plus audacieuse, mais qui, à mon sens, mérite d'être creusée : pourquoi les stagiaires ne disposeraient-ils pas d'un représentant au sein même du conseil de l'Ordre, à tout le moins dans un premier temps, lorsque les sujets abordés les concernent ?

Les réponses à la question : « Par quel moyen avez-vous appris que le contrat de stage est obligatoire » sont relativement équilibrées. N'est-il pas cependant paradoxal de constater que le moyen de communication le plus efficace demeure le bouche à oreille ? ■

## FONDS DE PENSION

- capital extra-légal à l'âge de 65 ans
- au choix – réversible à 60 % sur la tête du conjoint survivant, du cohabitant survivant ou des enfants à charge de l'affilié – ou non-réversible
- en cas de décès, paiement immédiat d'un capital de survie
- participations bénéficiaires
- cotisation annuelle à fixer librement entre 247,88 EUR (10.000 BEF) et 2.107,08 EUR (85.000 BEF)

## FONDS DE SOLIDARITÉ

- une allocation inconditionnelle de 3.000,00 EUR par an (121.020 BEF), à chaque orphelin d'un membre de la Caisse qui bénéficie d'allocations familiales légales et ceci jusqu'à l'âge de 25 ans.  
Dès le début d'études supérieures ce montant est porté à 4.500,00 EUR par an (181.530 BEF)
- en cas de décès d'un membre de la Caisse, une allocation unique inconditionnelle de 3.000,00 EUR (121.020 BEF) pour le conjoint survivant
- pension de survie complémentaire pour le conjoint survivant de maximum 7.500,00 EUR par an (302.549 BEF) après enquête sur les ressources
- pension complémentaire pour le membre à partir de 65 ans de maximum 7.500,00 EUR par an (302.549 BEF) pour un isolé et de 9.000,00 EUR/an (363.059 BEF) pour un ménage, après enquête sur les ressources
- d'autres allocations sont octroyées à des membres en difficultés.



CAISSE DE PREVOYANCE  
DES AVOCATS  
ET DES HUISSIERS DE JUSTICE

Avenue de la Toison d'Or 64  
1060 Bruxelles  
Tél. 02 534 42 42  
Fax 02 534 43 43

# CHRONIQUE DE L'AN NEUF

François Motulsky

Imaginez! Imaginez que le "bug" (le "bogue" n'est pas plus correct) de l'an 2000 nous ait tous frappés. Nous ne serions pas, au moment où vous liriez ces lignes, en l'an 2000, mais en l'an 1900, voire en l'an zéro. Du jamais vu. Jules César, le Christ, le prophète Mahomet ou le pape Grégoire XIII avaient toujours pris le train en marche, constatant qu'ils étaient en l'an 708 (de Rome) ou 1582 (après J.C.). Une timide tentative avait bien été faite par quelques révolutionnaires lors de la Convention nationale du 24 novembre 1793, mais limitée au seul territoire français. Et voici tout à coup que le mythique "Big brother" se dévoile enfin à nous, remettant les pendules à l'heure du chaos universel. Assimov s'était fourvoyé : les machines robots que l'on croyait mises au service de l'homme n'avaient d'autre finalité que de provoquer sa servitude.

Bien sûr, dans un premier temps, l'aspect positif apparaîtrait immédiatement. Nous n'aurions plus d'arriéré judiciaire, mais une immense avancée judiciaire, certains jugements étant, selon nos calculateurs, rendus avec quatre-vingt à nonante années d'avance. Nos codes usuels, qui pesaient encore des dizaines de kilos la veille ne représenteraient plus que quelques centaines de grammes. Ne parlons pas de la jurisprudence, qui serait tout à coup accessible aux étudiants de première candidature, des lois à modeler, de l'Europe à créer...

Un professeur de mathématique tentait de nous faire toucher du doigt la quatrième dimension. Imaginez une planète sphérique, disait-il, mais qui semblerait plate à ses habitants à deux dimensions. Un jour, deux de ces "surfaces", plus curieuses et audacieuses que leurs congénères, décident de partir en ligne droite dans des directions diamétralement opposées, convaincues d'arriver chacune aux confins de l'univers plat qu'elles croient être le leur.

Au terme de quelques mois de glissade, stupéur : les voici qui se retrouvent nez-à-nez après avoir accompli chacune l'hémicycle qui la sépare de l'autre. Voilà comment leur esprit peut soudain effleurer l'idée d'une dimension qui défie leur entendement.

Comment imaginer le nouveau millénaire mieux qu'en se replongeant dans le passé ?



Plutôt que de prétendre, comme certains futurologues de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, qu'il y aurait plusieurs dizaines de millions de foyers de cochers en l'an 2000, pourquoi ne pas se souvenir qu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle la population mondiale connaît une croissance exponentielle, que l'effectif de la population européenne vient d'être multiplié par 2,5 et que les plus grands scientifiques contribuent à une révolution technologique et industrielle qui permet à l'Europe occidentale d'être seule génératrice de près de la moitié de la production industrielle mondiale (bassins houillers, textile, métallurgie, chimie, constructions électriques et mécaniques, constructions automobiles et aéronautiques, etc.) ? Une population mondiale qui n'atteignait pourtant qu'à peine le quart de celle d'aujourd'hui.

Le libéralisme économique et la liberté sociale connaissent des tempéraments qui permettront une plus grande protection et information des masses ouvrières, paysannes et de la classe moyenne, toutes trois mal représentées par des dirigeants issus de la noblesse ou de la bourgeoisie.

N'était-il pas utopique d'imaginer un système de protection des travailleurs, l'obligation pour les patrons de respecter des délais pour congédier ceux-ci, avec des indemnités à la clé, et a fortiori des juridictions particulières composées de magistrats assistés de conseillers provenant du monde du travail ?

Sourions un instant en rappelant que la femme était incapable, qu'elle ne pouvait voter et encore moins être avocate, magistrat ou parlementaire.

Que chacun songe au domaine dans lequel il pratique et voit quelles modifications inconcevables se sont produites durant les dernière décennies (statut des enfants adultérins, divorce, avortement, peine de mort, environnement, droits de l'homme, droit européen, fiscal, commercial, concurrence - et je ne parle pas des innovations ou découvertes technologiques qui ont bouleversé notre quotidien, telles que la voiture, le téléphone, le fax, la photocopieuse, l'avion, la télévision, l'ordinateur et demain le clonage et quoi d'autre encore ?).

L'an 2000 ne nous apportera rien qui ne soit déjà dans la nature de l'homme. Le siècle à venir nous réservera des changements que par hypothèse nous ne pouvons imaginer. Pour certains le pire. Pour d'autres, qui le vivent déjà, peut-être un peu de meilleur. Des forces que nul ne sait maîtriser gouvernent l'espèce qui croit avoir réussi à dominer la terre. Quelques fois des guides éclairés apportent une lueur d'espoir à un peuple qui ne voit que les ténèbres. Comme l'a dit un politicien célèbre : "C'était impossible, mais je ne le savais pas; alors je l'ai fait !". L'impossible d'aujourd'hui est l'histoire de demain.

Mais peut-être n'êtes-vous pas en train de lire ces lignes. Peut-être que tout s'est arrêté. Peut-être que tout est à faire, à reconstruire et à réinventer. Le troisième millénaire sera-t-il celui du "bug's béni" ? L'avenir nous le dira, tout comme je vous souhaite une excellente année 2000.



# BRUYLANT

Rue de la Régence 67 - 1000 Bruxelles - Tél. 02/512.98.45 - Fax 02/511.72.02  
E-mail : bruylant@pophost.eunet.be - Internet : <http://www.bruylant.be>

*Librairie ouverte du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 17 heures 30*

## L'EDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

### DERNIERES NOUVEAUTES

- ◆ **Annales du droit luxembourgeois - volume 8**  
1999, 520 pages, 3 900 BEF - 96, 68 EUR
- ◆ **BOYDENS (Isabelle) : Informatique, normes et temps**  
1999, 592 pages, 2 400 BEF - 59, 49 EUR
- ◆ **Conseil (Le) d'Etat de Belgique cinquante ans après sa création (1946-1996)**  
Edité par Bernard BLERO. 1999, 892 pages, 5 900 BEF - 146, 26 EUR
- ◆ **Constitution de la Belgique du 17 février 1994**  
1999, 96 pages, 320 BEF - 7, 93 EUR
- ◆ **DEPRE (Sébastien) : Les autorisations administratives relatives à l'exercice de certaines professions**  
1999, 172 pages, 1 700 BEF - 42, 14 EUR
- ◆ **DE SADELEER (Nicolas) : Les principes du pollueur-payeur, de prévention et de précaution**  
1999, 440 pages, 1 800 BEF - 44, 62 EUR
- ◆ **LEVIE (Guy, François, Capucine) : Méthode pour la conversion de l'usufruit et le calcul des rentes viagères basée sur les tables de mortalité 1995-1997**  
1999, 212 pages, 3 900 BEF - 96, 68 EUR
- ◆ **MEULDERS-KLEIN (Marie-Thérèse) : La personne, la famille et le droit**  
1999, 608 pages, 4 200 BEF - 104, 12 EUR
- ◆ **Nouveau (Le) code des sociétés**  
1999, 400 pages, 2 900 BEF - 71, 89 EUR
- ◆ **PANAFIT (Lionel) : Quand le droit écrit l'Islam**  
1999, 548 pages, 3 500 BEF - 86, 76 EUR

---

### LES CODES BELGES DE SERVAIS ET MECHLYNCK

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en onze classeurs cartonnés plein simili-cuir)

Trois mises à jour par an - Collection complète : **27.500 BEF** - A jour au 1<sup>er</sup> janvier 1999

Pour les étudiants : Prix spécial de **9.000 BEF** plus 2 mises à jour gratuites et par la suite 50% sur celles-ci durant toutes leurs études

Pour les avocats stagiaires : Prix spécial de **21.500 BEF** plus 6 mises à jour avec une remise de 50% et un abonnement d'un an à la "Revue critique de jurisprudence belge".

# HONNEUR À LA ROBE STELLA WOLFF OU « LA PASSION RAISONNABLE »

Veronique Laurent

*Pour ce premier numéro de l'an deux mille, celui du milieu de l'année judiciaire, la Conférence voulait consacrer cette chronique à une femme. Or, qui d'autre que Me Stella Wolff méritait davantage cet « honneur à la robe! ». Elle nous a quitté il y a moins de 7 ans, et déjà beaucoup de jeunes confrères ne la connaissent plus qu'à travers le prix qui porte son nom! Que ces quelques pages estompent cet oubli ...*

**M**aitre Stella Wolff est née le 1er août 1901 à Anvers.

Elle a traversé le siècle d'un pas à la fois léger et décidé jusqu'à sa disparition le 23 janvier 1993. Elle était alors la doyenne de notre Ordre.

La plupart des lecteurs de ces lignes ont pu la croiser dans les couloirs du Palais, les salles d'audience ou les manifestations du Barreau. D'autres plus privilégiés, toutes générations confondues, ont été ses amis et ont partagé son goût pour les voyages, la marche, la bicyclette mais aussi le cinéma, le théâtre, l'opéra à Bruxelles ou à Salzbourg.

Ceux-ci furent le bâtonnier Maurice Cornil, Francine Lyna, Marie-Thérèse Cuvelier, Geneviève Janssen - Pevischin, Andrée Couturier, Régine Orfinger, Philippe Verboekhoven, (le décès de celui-ci emporté jeune par la maladie marquera d'ailleurs de manière profonde Maître Stella Wolff), Gilberte Jedid, Nicolette Cahen.

Toutefois peu ou jamais, elle ne se livrera, elle qui savait si bien attirer les confidences,

Elle avait sa philosophie de la vie résumée en une seule phrase : "Il ne faut pas confondre les ennuis (elle employait un mot plus cru) et les catastrophes." Elle connut les deux.

Son portrait ne pourra donc être qu'une silhouette. Sa pudeur en aura voulu ainsi.

Une précision encore. Un jour Maître Stella Wolff s'était étonnée "Pourquoi dit-on Monsieur Sand (Maurice Sand a été bâtonnier les années judiciaires 1952-1953 et 1953-1954) et Stella Wolff?"

Elle avait raison ; pourquoi pas, Madame Stella Wolff ou en tous les cas Maître Stella Wolff ?

Qu'il me soit permis toutefois pour la suite de l'appeler de manière plus familière et surtout plus affectueuse, Stella Wolff.



## Une des premières femmes au barreau

Stella Wolff naquit dans une famille bourgeoise d'Anvers et lorsqu'elle décida de faire des études, ce n'est pas sa mère qui la soutint dans son projet mais son père, partisan de l'émancipation féminine.

Il n'y avait pas alors de lycée pour filles. Elle suivit donc l'école normale avec trois ans de préparation à l'université et dut passer le jury central pour y être admise.

A l'université, elle rencontra Georgette Ciselet. Elles resteront amies et alors que Stella Wolff sera une des premières femmes au barreau, Georgette Ciselet sera une des premières femmes au parlement. Elle participera à l'élaboration de la loi du 21 février 1948 sur l'accès à la magistrature des femmes.

Lorsque Stella Wolff commença ses études de Droit, elle ne savait pas si elle pourrait un jour s'inscrire à l'Ordre des Avocats.

Il fallut attendre la loi du 7 avril 1922 pour permettre l'accès des femmes à la profession d'avocat. Cette réforme avait été précédée d'un combat juridique farouche, résumé dans les arrêts rendus le 12 décembre 1888 par la Cour d'Appel de Bruxelles et le 11 novembre 1889 par la Cour de Cassation en cause Popelin.

Marie Popelin avait en effet sollicité son inscription à l'Ordre des Avocats.

Il suffit, pour caractériser l'état d'esprit d'alors, de rappeler les termes de la notice précédant l'arrêt de 1889 rédigée sans doute par l'Avocat Général, Bosch :

"La profession d'avocat est un office viril dont l'exercice est défendu aux femmes".

Marie Popelin se vit ainsi refuser l'accès au Barreau. Elle deviendra la fondatrice du Conseil National des Femmes.

L'histoire veut que, jusqu'à la fin de sa vie, elle déclina toutes les invitations en ville où elle aurait pu croiser un des magistrats signataires des arrêts précités.

Si la loi du 7 avril 1922 permettait d'être avocat (ou dois-je écrire avocate?) l'autorisation de l'époux était toutefois indispensable pour exercer cette noble profession. Cette autorisation était donnée par déclaration faite au Greffe du Tribunal de Première Instance et transmise en copie au Secrétaire de l'Ordre.

Monsieur Charles Collard, avocat général, dans son discours sur "La femme dans l'Administration de la Justice" à l'audience solennelle de rentrée du 15 septembre 1949 de la Cour de Cassation pensait toutefois que l'octroi de l'autorisation ne poserait aucun problème entre mari et femme :

"Ils viennent de s'unir. C'est encore la lune de miel et il n'est pas à supposer que l'hom-

Suite de la page 9

me qui épouse une femme avocat commence sa vie nouvelle par une pareille interdiction."

Cette loi novatrice en son article 1<sup>er</sup> alinéa 2 interdisait aux femmes avocats de remplacer les juges. Cette défense formelle ne fut levée que 26 ans plus tard par la loi du 21 février 1948 ouvrant à la femme toutes les fonctions de la magistrature.

Une femme ne pouvait pas non plus faire partie d'un jury. Ce n'est que lorsque le droit de vote sans aucune limitation fut reconnu aux femmes par la loi du 27 mars 1948 que femmes et hommes furent placés sur un pied d'égalité quant à la composition du jury.

Elle ne pouvait pas être avouée encore moins avocat à la Cour de Cassation.

Il faudra pour cela attendre les lois du 1<sup>er</sup> février 1947 et du 7 mai 1947.

Ce rappel historique n'est pas superflu pour comprendre la détermination et le caractère de Stella Wolff et de ses compagnes d'alors.

Stella Wolff obtint son diplôme à Bruxelles le 14 juillet 1923. Elle reçut alors une lettre de félicitations de son grand-père, autre homme de la famille favorable à l'émancipation féminine. Cette lettre avait été pour elle le plus beau des présents.

Elle prêta serment le 22 octobre 1923 après avoir obtenu l'autorisation maritale.

Elle s'était mariée sur l'insistance de sa mère qui estimait que sa fille ne pouvait se permettre de repousser un prétendant. Madame Wolff pensait sans doute que sa fille n'était pas assez docile pour plaire. Stella Wolff ne repoussera donc pas l'audacieux. Le couple n'aura pas d'enfant et

*Lorque, à la Chambre des représentants, fut discutée la loi de 1922, M.Mabille s'exprima comme suit au sujet de l'autorisation donnée par justice à la femme d'exercer la profession d'avocat, solution à laquelle il fut finalement renoncé :*

*"Voit-on un tribunal venir se substituer au mari dans l'appréciation des raisons d'ordre intérieur qui ont motivé sa résolution, et décider, malgré son opposition, que la femme pourra installer un commerce dans l'immeuble conjugal? Lorsque, ici, le mari a parlé il l'a fait comme chef de ménage, à qui l'obéissance est due, en une matière qui ne peut relever d'aucune appréciation étrangère"*

divorcera après quelques années. Stella Wolff ne gardera de ce mariage aucun souvenir ni bon ni mauvais.

Ainsi lors du voyage du Jeune Barreau en Chine, elle expliqua à un des hôtes chinois des membres de la conférence que non, elle n'avait pas eu d'enfant et que non, elle n'avait jamais été mariée. Elle racontait elle-même l'anecdote mi confuse, mi amusée "J'avais oublié".

Son patron de stage fut Maître Baillon.

Elle s'intégra au barreau mais aussi au jeune barreau. Elle fit la connaissance des fondateurs de l'a.s.b.l. de la conférence du jeune barreau, Maîtres Joseph Pholien, Henri Leclercq et Lucien Fuss.

Elle joua dans la revue .

Elle devint la collaboratrice de Maître Albert Chomé, cousin de Maître Jules Chomé qui sera bâtonnier les années judiciaires 1948-1949 et 1949-1950.

Elle travailla avec lui jusqu'à la fin de sa vie et à son décès sauvegarda son cabinet non sans peine.

Madame Timmermans, secrétaire du bâtonnier Albert Chomé, deviendra sa secrétaire et contribuera à cette sauvegarde. Selon les témoignages, elle était imposante autant par sa stature que par son organisation.

Stella Wolff ne sera pas un ténor du Barreau comme l'écrivait le regretté Paul Tapie, qui avant d'être Président du Conseil d'Etat avait été son collaborateur .

Elle n'était pas non plus une soprano avec sa voix un peu sourde et sa discrétion qui lui faisait se tasser les épaules.

Elle s'imposa pourtant. Elle ne resta pas une éternelle collaboratrice. Son cabinet attestait par la diversité de sa clientèle de son écoute mais aussi de sa rigueur.

Une société multinationale, l'administration des pensions, le fonds des maladies professionnelles l'avaient choisie comme avocat.

Elle défendait aussi la veuve et l'orphelin selon l'expression consacrée et même le malandrin mais gare à eux s'ils lui avaient menti.

Un magistrat racontait ainsi que Stella Wolff était venue le voir pour s'étonner de l'inculpation d'un de ses clients. Le magistrat lui expliqua que "l'innocent" n'en était pas moins passé aux aveux. Stella Wolff perdit alors pour quelques instants son calme et apparut comme l'incarnation même de la vertu outragée.

Fidèle à son serment, Stella Wolff respectait les juges et les juges la respectait. Paul Tapie rapportait que du temps où l'on plaidait les affaires de pension de réparation devant le Tribunal Civil, un avocat peu familier de la 7<sup>ème</sup> chambre et de l'irascible et tonitruant Président Moulin tenta un jour de protester qu'un texte n'avait pas été cité de manière complète par Stella Wolff. Mal lui en prit :

"Le Tribunal connaît bien Maître Wolff" lui dit Monsieur Moulin, le Président, et de

*Jules Destrée écrivait le 2 octobre 1932 dans la revue "Femme" (revue familiale hebdomadaire était-il précisé en couverture) à propos de l'admission des femmes à la profession d'avocat:*

*"L'harmonie au Palais n'a pas été troublée par ces nouvelles venues, on leur a réservé un accueil confraternel et on les voit passer dans les couloirs et grimper les escaliers, à peine différentes. . . mais quand même plus gracieuses. . . Ces dames se rencontrent au Palais très affairées par les soins de leur clientèle, l'aide à leur patron, et la collaboration à diverses publications juridiques"*

telles insinuations desservent votre cause."

Stella Wolff respectait les juges mais si nécessaire ne les ménageait pas. Un Président d'une chambre de la Cour d'Appel avait essayé de lui démontrer combien la cause de son client semblait mal engagée. Elle l'interrompit dans sa démonstration pour lui dire que si tout cela se retrouvait dans son arrêt, elle n'en serait pas inconsolable.

S'imposer, il fallait le faire vis à vis des confrères et des magistrats mais aussi vis à vis des clients. Elle racontait que lors d'une réunion où elle avait été désignée comme avocat "pro deo" pour un justiciable, celui-ci était sorti et avait lancé à la cantonnade "J'ai demandé un avocat et maintenant on m'envoie une femme".

#### Doyenne de l'Ordre

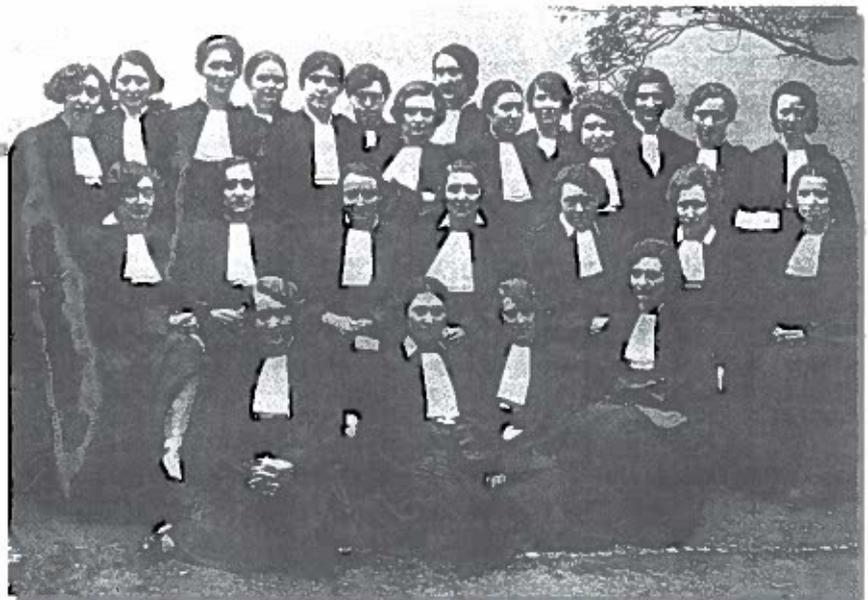
Elle se présenta pourtant en vain aux élections du Conseil de l'Ordre et ce à plusieurs reprises. On dit qu'elle surprit un mot d'ordre "Pas de femmes, pas de socialistes, pas de juifs". Elle était les trois. La lutte était trop inégale.

Le Barreau -un peu tard- se rattrapera. On lui demanda d'assumer la fonction de Vice-Présidente du Bureau de Consultation gratuite des années judiciaires de 1960-1961 et 1961-1962 puis d'assumer la fonction de Présidente. Elle le restera jusqu'à l'année judiciaire 1973-1974.

On lui demandera aussi d'être membre de la Commission de la Défense Sociale.

On sollicitera pour elle la reconnaissance de ses mérites professionnels et le 24 juin 1982, elle sera donc élevée à la dignité d'Officier de l'Ordre de la Couronne par le Ministre de la Justice. Comme l'écrivait, Monsieur le bâtonnier Antoine Braun, après avoir reçu communication de la nouvelle par le Procureur du Roi "C'est sans doute afin de réjouir tous vos amis du Palais que le Ministre de la Justice, à l'ombre duquel vous avez votre cabinet, a préféré faire transiter cette nouvelle tout autour de la Place Poelaert."

Un prix Stella Wolff fut aussi instauré. A l'initiative de l'Ordre, ce prix récompense



chaque année un avocat qui s'est illustré par sa confraternité. Il sembla tout naturel de lui donner le nom de Maître Stella Wolff.

Elle restera malgré cela, étonnée des marques d'estime et d'amitié. Ainsi, lorsque l'on fêta à l'initiative de Cathy et Pierre Legros ses soixante de barreau, sa surprise fut totale de découvrir des dizaines de confrères et magistrats rassemblés pour l'accueillir. Elle n'avait apporté pour le goûter qu'une petite tarte. . .

Elle avait sa famille, un frère, Robert Wolff, une sœur Ninette qui avait épousé un médecin, le Docteur Vanden Sybe, inventeur de la "sypithérapie". Le Barreau aussi devint sa famille et encore plus lorsqu'un sort cruel lui ravit un à un ses proches.

Elle habitait la semaine à côté du Palais de Justice, Rue Ernest Allard. La vue que l'on découvrait de son appartement était magnifique. Petit à petit, les locataires partirent. Elle resta la seule occupante des lieux. Il ne vint jamais à l'esprit du propriétaire d'oser lui demander de déménager.

Elle voyagea beaucoup, jeune et moins jeune, loin et moins loin, en Corse avant la guerre avec ses amies d'université, au désert du Tassili en 1970 et en Afghanistan après avoir lu "Les cavaliers" de Kessel, en Chine en 1980 et au Zaïre en 1986 avec la Conférence du Jeune barreau.

Le vendredi venu, elle partait rejoindre sa "campagne" à Lasne. Sa maison était jolie, peu fonctionnelle. Il y avait un poêle au charbon et dans le jardin un coq d'église qui semblait un peu perdu. Elle l'avait reçu en cadeau et planté sans cérémonie.

C'est dans cette maison qu'elle recevait un groupe féministe "la porte ouverte" pour

l'égalité des chances entre hommes et femmes car son engagement n'était pas qu'intellectuel même si sa lucidité la rendait sceptique. Elle fut aussi deuxième Vice-Présidente de la Fédération Internationale des Femmes diplômées des universités. Elle fut donc en charge de 1959 à 1962 de la Commission pour l'étude du statut économique et juridique de la femme.

Pendant ses études déjà, elle avait été recrutée par la Baronne Boel pour le Conseil National des femmes belges.

A l'occasion de la rentrée du Barreau en 1993, elle n'avait pu se rendre au banquet traditionnel. Elle en était l'invitée d'honneur. Rentrée n'aurait pu être mieux choisie alors que le discours était prononcé par une oratrice et la Présidence assurée par une Présidente. Toutefois la veille, alors qu'elle regagnait son domicile après avoir fait ses courses à pied comme d'habitude, elle s'était sentie un peu fatiguée. Elle fut admise à l'Hôpital Saint-Pierre. Elle y accueillit les visites avec désapprobation. Il ne fallait pas venir la voir. Elle n'était pas présentable. Stella Wolff toujours élégante était aussi coquette.

C'est à l'hôpital qu'elle s'éteindra, près de son cher Palais de Justice. Elle réservait, disait-elle, pour sa vie future, l'apprentissage de l'informatique et des institutions communautaires belges. Il n'est pas douteux pourtant que si une autre vie lui était prêtée, elle ne trouverait encore d'autres sujets de curiosité et d'amusement. ■

Remerciements aux amies de Stella Wolff qui ont laissé à l'Ordre leurs témoignages comme Mesdames Andrée Coussier et Francine Iyba.  
Remerciements aussi à Madame Marie-Thérèse Fancher et Nicolette Cahen et bien sûr à Régine Orfinger.

Sources "Stella Wolff", Paul Tapie, J.T. 93 p. 507

# L'AFFAIRE ZEKI RÜZGAR

## MENACES SUR LES DROITS DE LA DÉFENSE EN TURQUIE

Lara Deramaix

**U**n défenseur des droits de l'homme poursuivi

Me Zeki RÜZGAR est avocat au Barreau d'Ankara et s'est spécialisé dans les procès politiques, défendant principalement des personnes qui sont attirées devant les Cours de Sûreté de l'État, les D.G.M. (Devlet Güvenlik Mahkemesi).<sup>1</sup>

Les D.G.M. se caractérisent par l'application d'une législation<sup>2</sup> et d'une procédure d'exception<sup>3</sup>.

Les militants et groupements politiques sont les principaux sujets de cette procédure, mais il apparaît que toute personne qui, sans même appartenir à un parti, se positionne de manière claire contre la politique menée en Turquie peut également être poursuivie, dès lors que les autorités estiment que son activité risque d'une façon ou d'une autre de nuire à l'État.

Me RÜZGAR est connu comme l'avocat défenseur des droits de l'homme, notamment parce qu'il dénonce disparitions, tortures et mauvais traitements dont ses clients font régulièrement l'objet, et qu'il essaie de faire respecter leurs droits tout au long de cette procédure. Aujourd'hui, c'est lui qui est poursuivi.

Me RÜZGAR a été arrêté le 8 janvier 1999, tandis que son cabinet et son domicile ont fait l'objet d'une perquisition au cours de laquelle la police aurait trouvé des éléments permettant de considérer que celui-ci serait membre d'une organisation illégale, le D.H.K.P.C. (Devrimçi Halk Kurtulus Partisi/ Cephesi : Parti Révolutionnaire du Peuple et Front pour la Libération).

Me RÜZGAR conteste toute appartenance ou activité liée à une quelconque organisation illégale et écrie au complot, car il dit avoir vu lors de son arrestation l'un des policiers déposer à son cabinet une lettre sortie de sa poche, et donc ostensiblement amenée par ce dernier.

Des avocats du Barreau d'Ankara et d'Istanbul ont immédiatement fait un appel international en vue de dénoncer cette arres-

ration comme étant totalement arbitraire et visant uniquement à criminaliser les avocats qui défendent les prisonniers politiques.

Ils ont décidé d'assurer la défense de Me RÜZGAR à plusieurs, afin de montrer l'existence d'une désapprobation collective face à l'atteinte portée à l'indépendance de leur profession. Ils sont aujourd'hui plus de quatre-vingt, dont certains des Barreaux d'Istanbul et d'Izmir.

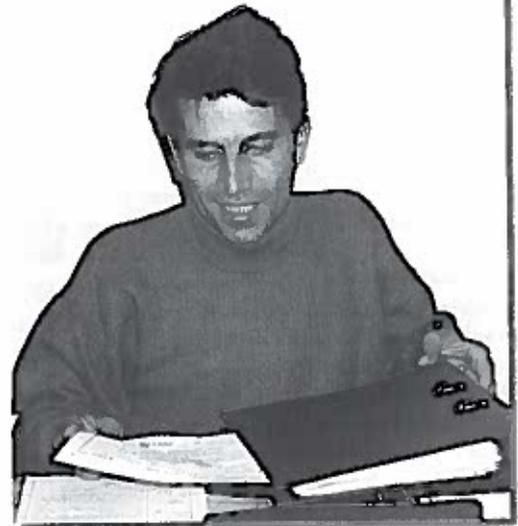
### Une procédure viciée et un dossier «truqué»

Plusieurs délégations se sont déplacées dans le cadre de cette affaire<sup>4</sup> et les informations rapportées vont dans le sens d'une confirmation de la thèse des avocats turcs, selon laquelle l'unique but serait de se débarrasser d'une personne dont l'activité orientée vers la défense des droits de l'homme gêne l'appareil d'État.

De nombreuses irrégularités ont été constatées lors de l'arrestation, et la suite du procès, notamment l'examen des pièces à conviction, permet de mener à la conclusion qu'effectivement, ce procès a été monté de toutes pièces.

Parmi les irrégularités, on peut citer à titre d'exemple le maintien en garde à vue au-delà du délai légal, ou la violation du droit de toute personne de connaître des raisons de son arrestation et de toute accusation portée contre elle dans le plus court délai. Alors que le secret de l'instruction est opposé à l'inculpé et à la défense, la présomption d'innocence est bafouée par une pratique assez curieuse : la police fait une conférence de presse pour expliquer le dossier à charge et affirmer la certitude quant à la culpabilité de l'inculpé. C'est par le journal parlé que la défense apprend les charges précises et le contenu de la perquisition.

De manière plus spécifique, il faut épinglez l'absence totale de protection du secret pro-



fessionnel, puisque la police peut perquisitionner le cabinet, saisir des dossiers et du matériel informatique, ainsi que l'agenda d'un avocat sans qu'aucune procédure particulière ne soit respectée.

Me RÜZGAR pense lui aussi que c'est la façon dont il exerce sa profession qui dérange les autorités, principalement la police.<sup>5</sup> « Comme je n'ai commis aucun acte répréhensible, c'est sous le couvert de ma prétendue appartenance à une organisation criminelle que l'on essaie de me condamner. Cette technique n'est pas du tout exceptionnelle, pas plus que ne l'est le procès mené à mon encontre. Elle présente un double avantage : d'un point de vue pratique, elle permet de condamner une personne même sans disposer d'aucun élément fort, et d'un point de vue politique, la qualification de « criminel » ou « terroriste » permet de donner une apparence de légitimité à la répression et d'effrayer l'opinion publique, qui dans le doute ne voudra pas soutenir l'inculpé. »

Les pièces à conviction que la police aurait saisies sont les suivantes : des disquettes, dont l'une contiendrait une liste des membres de la police et de la magistrature

1 Les D.G.M. ont été mis sur pied en 1971, et leur compétence définie par l'article 143 de la Constitution turque : « connaître des délits contre l'intégrité de l'État, de son territoire ou de sa situation, contre l'ordre démocratique, ou contre la République telle qu'elle est définie par la Constitution, ainsi que des délits qui ont directement trait à la sécurité interne ou externe de l'État ».

2 Loi anti-terror, n° 3713, adoptée en 1991, publiée au Journal Officiel le 12.04.1991, définissant l'organisation criminelle.

3 Des règles de procédure pénale différentes sont prévues. A titre d'exemple, la période légale de garde à vue au commissariat est plus longue, l'avocat ne peut voir son client que 96 heures après l'arrestation, délai qui peut être prolongé par décision d'un juge jusqu'à 7 jours. Le secret de l'instruction est total à ce stade.

4 On peut également signaler qu'un règlement très strict est d'application à l'audience du D.G.M. Il n'est pas rare qu'un avocat soit empêché de plaider, ou que le D.G.M. le fasse sortir de la salle.

5 Suite à l'arrestation : Me F. de SIMONE, du Barreau d'Anvers et Me L. DERAMAIX, du Barreau de Bruxelles, Mandats de People's Right Watch et d'Avocats sans Frontières. Audiences du 4 et 5 mars 1999 : Me L. ELACHET, du Barreau de Gand, Me R. LAMRABET, du Barreau de Bruxelles, Me M. NEVE, du Barreau de Liège, Me C.D.M. MIEUX VAN TUIJN, du Barreau de Nijmegen et Me R.H. VERMEEREN, du Barreau de Breda, Mandats de People's Right Watch, d'Avocats sans Frontières (Belgique) et d'Avocats Néerlandais et d'Advocaten voor Advocaten. Audience du 20 mai 1999 : Me U. EHRHARDT, du Barreau de Hambourg, et Me G. CELEBI, de Düsseldorf. Audience du 4 novembre 1999 : du 3 au 7 novembre 1999 : Me Zohra OTHMAN, du Barreau d'Anvers, et Me Lara DERAMAIX, Mandat de People's Right Watch et soutien de l'Ordre français des Avocats du Barreau de Bruxelles. Les rapports faits par les délégations ainsi qu'un certain nombre de pièces du dossier peuvent être consultés sur demande.

5 Il venait en effet d'obtenir, le jour même de son arrestation, la condamnation d'un policier pour faits de torture à l'encontre d'une jeune femme pendant sa détention au commissariat, ce qui est tombé à fait exceptionnel.

d'Ankara (liste qui ne peut être détenue pour des raisons de sécurité), une cassette vidéo qui contiendrait une interview donnée par l'avocat et au cours de laquelle celui-ci prônerait le recours à la lutte armée pour mettre fin au régime, des plans de préparation d'attentats et d'évasion de prisonniers, et des messages codés trouvés dans son agenda.

Les «messages codés» viseraient une lettre manuscrite au sujet d'une organisation (tout à fait légale) d'étudiants mais traduisant l'objectif du D.H.K.P./C. d'infiltrer celle-ci. Me RÜZGAR conteste avoir jamais écrit une telle lettre. Il dit par contre avoir vu lors de son arrestation l'un des policiers sortir un papier de sa poche pouvant correspondre à cette pièce à conviction. Malgré l'insistance de la défense, il n'a été procédé à aucune vérification d'écritures. Le D.G.M. refuse également de laisser témoigner les trois personnes qui étaient présentes lors de l'arrestation et qui ont également vu le « dépôt » d'une lettre. Un scandale récent renforce pourtant la thèse de Me RÜZGAR : un policier d'Ankara a avoué qu'il arrivait qu'il dépose chez la personne « à arrêter » une lettre qui permettrait de fonder des poursuites à son encontre. La presse a relayé cette affaire, et le policier a été démis de ses fonctions. Le D.G.M. refuse d'interroger ce dernier et aucune démarche n'a par ailleurs été effectuée pour vérifier s'il faisait ou non partie des policiers ayant procédé à l'arrestation de Me RÜZGAR.

En ce qui concerne les disquettes saisies, il est impossible de connaître leur nombre exact. Le rapport de perquisition en mentionne 26, un transmis au Procureur 33, ce dernier délivre un reçu pour 32 disquettes, et ainsi de suite...

Quant à leur contenu, l'expert à qui ont finalement été confiées 34 disquettes a opéré un revirement assez curieux. Alors que dans un premier rapport il dira n'avoir trouvé aucune liste, il affirmera dans un deuxième temps, sur demande du D.G.M. de procéder à un nouvel examen, qu'une des disquettes est endommagée, (et donc malheureusement devenue illisible) et qu'effectivement une liste s'y trouvait !

Les «plans d'évasion» de prisonniers s'avèrent être des plans de prison issus d'une

étude des nouvelles conditions de détention des prisonniers politiques, sur laquelle différentes associations se sont penchées (dont l'Association des Juristes Démocrates C.H.D de laquelle Me RÜZGAR est membre) et n'ont donc pas le caractère illégal que l'accusation leur attribue.

Les plans d'attentats méritent également un examen attentif. Me RÜZGAR conteste formellement que ceux-ci se trouvaient à son cabinet, ou aient été dessinés de sa main. Même si c'était le cas, il est assez difficile d'y voir le plan de véritables actions, en raison de leur simplicité et de leur manque de précision.

Quant à la cassette vidéo litigieuse, l'expert chargé de la visionner n'a pu à aucun endroit trouver l'interview de Me RÜZGAR.

Malgré la faiblesse et la légalité douteuse des pièces à conviction, le Procureur a réclamé dans son réquisitoire une peine de prison ferme de 22 ans à l'encontre de Me RÜZGAR. Si sa culpabilité est déclarée établie par le D.G.M., celui-ci risque un minimum de 12 ans ferme. Sachant qu'un avocat condamné à une peine de prison de plus d'un an est rayé définitivement du Barreau, on peut suggérer que ce sera en tout cas la fin de la carrière de Me RÜZGAR en tant qu'avocat.

#### Un enjeu fondamental : les droits de l'homme en Turquie

Les législations d'exception sont justifiées par les autorités par la nécessité de protéger « l'Etat démocratique » contre cette menace dont il fait l'objet, à savoir le terrorisme.

Le problème réside dans le fait que la Turquie, malgré des institutions qui se veulent conformes au modèle de l'état de droit développé par les nations occidentales et un système officiellement démocratique et respectueux des droits de l'homme, se caractérise par des données politiques spécifiques qui font que le fonctionnement de ces institutions (et notamment, l'interprétation des normes juridiques mises en place) ne lui permettent pas de prétendre à cette qualification.

La question de la légitimité de l'opposition des citoyens à un tel régime - qui dans la

réalité de son fonctionnement correspond plus à un état policier qu'à un état de droit - ne peut dès lors se poser dans les termes voulus par les autorités.

Il apparaît clairement qu'avec la législation qu'elle s'est donnée pour faire face à la menace terroriste, la Turquie dispose d'un outil précieux pour se débarrasser de ses opposants.

Madame Hale ERYILMAZ, de la Fondation Turque des Droits de l'Homme, confirme que ce type de procès n'est pas exceptionnel et cite de nombreux exemples de procès menés à l'encontre de médecins et de personnes travaillant pour des associations de défense des droits de l'homme, voire de procès contre les associations elles-mêmes.

Le Procureur Général près le D.G.M. d'Ankara, Mr Cevdet VOLKAN<sup>6</sup>, interrogé sur la point de savoir si des poursuites pouvaient être engagées pour simple délit d'opinion, répond de manière assez significative : *«En Turquie, nous ne connaissons pas le crime de pensée, le délit d'opinion. Cependant, il n'est pas possible de concevoir la liberté d'opinion de manière absolue. S'il s'agit de pensées qui peuvent inciter à des actions contre l'Etat, il faut agir préventivement, pour empêcher leur expansion.»* Il ajoute : *«L'Europe refuse souvent d'extrader vers la Turquie des personnes que nous voulons attirer devant les D.G.M., en prétextant l'exception politique ; il ne s'agit cependant pas de réfugiés politiques, mais bien de terroristes.»*

La Turquie reste malgré tout très sensible aux critiques qui lui sont faites concernant la problématique des droits de l'homme. La présence de délégations à chaque audience de ce procès a d'ailleurs eu, selon la défense, une influence certaine sur son déroulement. Pour cette raison, je remercie tous les confrères qui ont soutenu notre démarche et invite toute autre personne qui le souhaite à se mettre en contact avec moi. Les lettres récoltées seront adressées aux autorités turques avant la dernière audience, ce qui constituera sans aucun doute une pression appréciable.

Je ne manquerai pas de tenir ceux qui le souhaitent au courant de cette affaire, à suivre... ■

6 Deux articles parus dans le CUMHURİYET (La République) relatent ce scandale.

7 On peut consulter utilement, pour comprendre la thèse des autorités, le petit compendium préparé par le Center for Strategic Research du Ministère des Affaires étrangères qui a été distribué aux observateurs venus assister au procès OCAIAN : Turkish Legal System and the Protection of Human Rights, SAM (Sam papers n° 3/99), Dr. iur. SEREF ÜNAL, Ankara, avril 1999.

8 En effet, la Turquie est une démocratie parlementaire. Ce pays a, entre autres, ratifié la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme, qui y est d'application directe.

9 Il s'agit du seul représentant des autorités turques ayant accepté de recevoir une délégation, à la condition expresse que l'affaire Zeki RÜZGAR ne soit pas mentionnée une seule fois au cours de l'entretien.

# L'AVOCAT MÉDIATEUR : AVOCAT OU MÉDIATEUR ?

Carine Vander Stock

**L**e 24 février 2000 le Jeune Barreau organise un mini-recyclage consacré à la médiation familiale.

Les avocats du Barreau de Bruxelles, accrédités en qualité de médiateurs familiaux, se réjouissent de cette initiative et espèrent ainsi faire connaître à leurs confrères, pratiquant notamment le droit familial, cet autre mode de règlement des conflits familiaux, essentiellement non contentieux.

La médiation familiale peut en effet se définir comme étant une méthode de gestion des conflits familiaux par laquelle les membres d'un couple recherchent, par eux-mêmes et ensemble, avec l'aide d'un tiers, des mesures de nature à organiser la séparation et l'après séparation.

Le but de la médiation est de permettre au couple qui se sépare, de vivre le conflit le moins douloureusement possible en fixant des règles librement consenties, partant de l'idée que ce qui est volontairement accepté est volontairement et plus aisément exécuté.

Le médiateur guidera les parties dans la recherche de leur solution tout en gardant à l'égard de chacun d'eux une « bienveillante neutralité ».

Longtemps, la médiation familiale a été l'apanage des psychologues, des conseillers familiaux et autres travailleurs sociaux.

Pourtant, depuis plusieurs années, nous arrivions les échos enthousiastes de l'expérience québécoise, où la médiation familiale, qui fait partie intégrante de la procédure en divorce, est pratiquée par des avocats dont la plupart n'interviennent plus que comme médiateur.

Dès lors, il devenait indispensable de permettre aux praticiens du droit familial de se former à ces nouvelles techniques qui s'ouvrent sur une autre approche du contentieux familial.

Depuis trois ans, l'Ordre National, relayé par la Conférence des barreaux francophones et germanophones, organise, à l'intermédiaire de la Commission Médiation, une formation spécifique en médiation familiale. Cette formation, qui comprend deux cycles, a déjà permis d'accréditer plus d'une centaine d'avocats francophones dont une bonne trentaine à Bruxelles.

Le premier cycle, dit de formation de base, comprend 50 heures de formation réparties sur une année judiciaire.

Chaque séance de 4 heures, dirigées par une médiatrice et un psychologue systémicien, reproduit de manière métaphorique un aspect de la médiation.

La médiation est ainsi abordée d'un point de vue essentiellement pratique dans le cadre de jeux de rôle où chaque participant prendra pour un temps la place du médiateur ou celle des conjoints consultant.

Le second cycle comprend 70 heures réparties en un cycle de conférence suivies de débats qui abordent essentiellement les aspects psychologiques du couple et des supervisions au cours desquels des médiations sont présentées par les participants et analysées par le groupe sous la direction de médiateurs confirmés, de psychologues et de thérapeutes.

Un crédit horaire de minimum 60 heures d'étude étant reconnu aux juristes formés au droit familial à l'université, la formation ainsi proposée répond à la recommandation adoptée, le 21 janvier 1998, par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Cette recommandation prévoit, en effet, une formation de 180 heures minimum pour accéder à la profession de médiateur familial.

Cette formation extrêmement enrichissante aborde également certains aspects déontologiques tels que la confidentialité des entretiens, l'utilisation des informations qui seraient portées à la connaissance du médiateur à l'insu des parties, les relations avec les conseils personnels des parties etc....

Car, et c'est là le paradoxe de cette technique, pas plus qu'il n'intervient comme thérapeute, l'avocat médiateur n'intervient comme avocat.

Dès la première séance, il est essentiel que le médiateur précise les limites de son intervention. S'il possède la double casquette d'avocat et de médiateur, l'avocat consulté en qualité de médiateur ne pourra jamais agir que dans les limites de ce « mandat ». Il devra oublier, pour un temps, tous les réflexes liés aux procédures contentieuses, ne plus être le défenseur de l'une des parties, mais le tiers neutre, à l'écoute de chacune d'elles.



A chaque fois qu'un problème juridique se posera aux parties, le médiateur les renverra vers leurs conseils respectifs afin d'obtenir le conseil ou l'information juridique qu'il ne peut leur donner lui-même, au risque de perdre sa neutralité.

Les avocats personnels des parties gardent donc un rôle essentiel dans la médiation familiale. Outre les conseils qu'ils prodigueront en cours de médiation, les avocats veilleront à faire entériner les accords pris, dans les formes juridiques requises.

Disons-le clairement : l'avocat médiateur n'est pas un concurrent de l'avocat traditionnel. Leurs rôles sont fondamentalement différents même s'ils sont complémentaires. L'essor de la médiation familiale est toutefois fonction de la reconnaissance de cette technique d'avenir par les praticiens du droit familial et par le monde judiciaire.

Certains confrères ont déjà compris l'importance de cet autre mode de gestion des conflits et font appel à un avocat médiateur lorsqu'il décèlent chez leur(s) client(s) une volonté de dédramatiser la séparation et d'éviter la procédure contentieuse longue et souvent moralement épuisante.

De plus en plus de magistrats orientent les parties vers la médiation familiale tout en sachant qu'au stade actuel de la législation, ils doivent se contenter de conseiller cette approche sans pouvoir l'imposer.

Nous ne pouvons dès lors que vous encourager à participer au mini-recyclage du 24 février 2000 au cours duquel les médiateurs familiaux présents vous feront part de leur expérience et répondront à vos questions.

Pour tout renseignement concernant la formation de médiateur familial : contacter la Commission Médiation :

Tél. : 065/40.20.10 - fax : 065/40.20.15.

Une nouvelle session de formation débutera à Bruxelles le 27 janvier 2000 ■

## CAHIERS DE DROIT EUROPEEN

**Rédacteur en chef**

**Léon GOFFIN**

*Professeur émérite de l'Université de Louvain  
Avocat honoraire au Barreau de Bruxelles*

**Directeur**

**Jean-Victor LOUIS**

*Professeur à l'Université de Bruxelles  
et à l'Institut Universitaire de Florence*

**Secrétaire général**

**Frédéric LOUIS**

*Avocat au Barreau de Bruxelles*

**Secrétaire**

**Anne Vallery**

*Avocat au Barreau de Bruxelles*

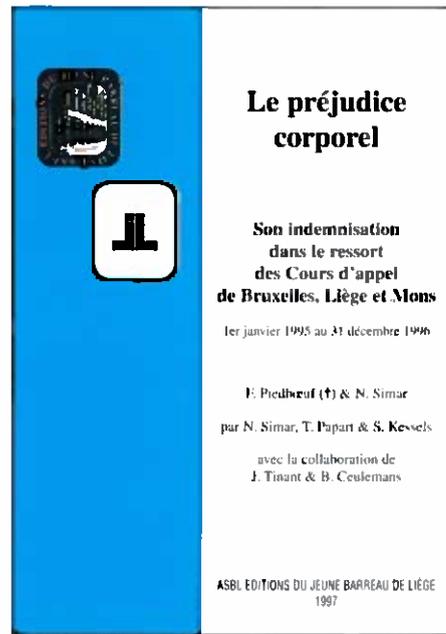
Depuis 1965, les *Cahiers de droit européen* fournissent une réflexion et une documentation de haut niveau, proche de l'actualité, sur l'évolution de tous les domaines du droit européen, y compris celui qui relève des organisations non communautaires.

Les *Cahiers de droit européen* sont le fruit de la collaboration des plus éminents spécialistes internationaux, hauts magistrats européens, professeurs d'universités européennes, avocats de renom et hauts fonctionnaires, etc.

Les *Cahiers de droit européen* sont, depuis 1965, à l'avant-plan des publications européennes dans ce domaine.

**Abonnement 1999 :**  
5.700 BEF pour tous pays.

**Etablissements Emile Bruylant**  
rue de la Régence, 67 - 1000 Bruxelles  
Tél. : 32 2 512 98 45 - Fax : 32 2 511 72 02  
BBL 310-0101028-40



**Le préjudice corporel**

**Son indemnisation dans le ressort des Cours d'appel de Bruxelles, Liège et Mons**

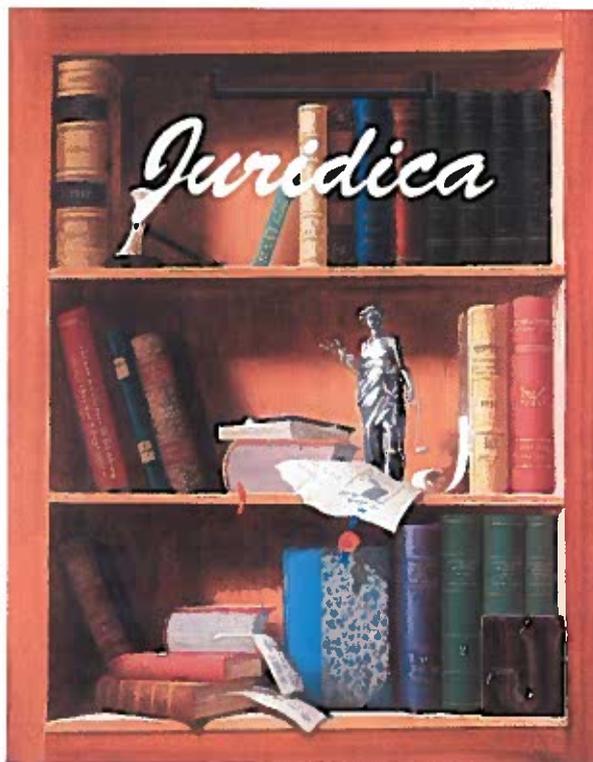
1er janvier 1995 au 31 décembre 1996

F. Piedbeuf (\*) & N. Simar  
par N. Simar, T. Pupart & S. Kessels  
avec la collaboration de  
J. Timant & B. Ceulemans

ASBL EDITIONS DU JEUNE BARREAU DE LIÈGE  
1997

Broché, 1997, 168 pages, 1.950 F

Editions du Jeune Barreau de Liège asbl  
Annexe du Palais de Justice - Rue du Palais 66 - 4000 Liège  
Tél. : 04/232.56.73 - Fax : 04/232.56.80 - E-mail : ejb1@cybernet.be  
CPB : 630-0762370-09



**Achat & vente de livres de droit d'occasion,  
neufs ou rares, et de revues juridiques.**

Rue Élise, 45 • 1050 Bruxelles  
Tél. : 02/648 11 48 • Fax 02/647 05 05  
www.juridica.be • e-mail : juridica@typnet.be

**Software  
Training Center**



**PHM**  
COMPUTING

DOS - OS2  
MACINTOSH - MS WINDOWS  
UNIX - AS 400

Français, Néerlandais et Anglais  
A Anvers, Bruxelles, Gand,  
Liège, Lille, Mouscron

Renseignements et inscriptions  
**02/374.12.29**

*Voulez-vous un double de nos clés ?*



**Banque Privée**

*Bruxelles Roosevelt - Bruxelles Grand-Place - Liège - Charleroi - Namur - Mons\* - Tournai\* - Brabant Wallon\**

*\* Ouverture en cours ou en projet d'implantation.*

# L'APPROCHE STRATÉGIQUE DE RÉOLUTION DE PROBLÈMES

Yves Douvrelugne

**D**ans cette association d'avocats, Bernadette, 40 ans trouve à la fois une activité intense, beaucoup de satisfactions et ... une relation pénible avec l'un de ses associés, Claude. Celui-ci a trois ans de plus qu'elle ; il est entré dans ce cabinet deux ans avant elle. Personne ne met en doute ses compétences. Mais pour qui se prend-t-il ? Sa suffisance confine au mépris et s'exprime de mille et une façons : lors de la réunion hebdomadaire, Claude impose d'examiner d'abord les points qu'IL apporte à l'ordre du jour ou fredonne pendant que d'autres parlent. Il impose aux secrétaires SES travaux urgents au mépris des règles convenues entre tous. Son air est perpétuellement condescendant et ses remarques acerbes. Quand lui-même sollicite un avis, il va de soi que chacun va immédiatement suspendre son activité pour répondre à sa demande. Apparemment, les secrétaires, les collaborateurs et les autres associés survivent à cette prétention : ils s'en sont accommodés à des degrés divers, chacun dans son style. Eric, un associé, et Claire, la plus âgée des secrétaires ont même ses faveurs. Mais pour Bernadette, c'est un réel problème car les accrochages entre eux sont fréquents et sont un bémol sérieux à sa qualité de vie professionnelle. Sa compétence est aussi reconnue que celle de Claude mais sa discrétion, volontiers prise pour une forme de timidité par ses associés, s'accommode mal des remarques, brimades et autres prétentions de Claude.

Bernadette a maintes fois tenté de le remettre à sa place, de se faire respecter, d'établir une égalité entre eux : ceci aboutit régulièrement à de violentes escalades dont elle sort plus meurtrie qu'apaisée... Jean, l'aîné des associés, pense qu'il s'agit moins d'un trait de caractère que d'une lutte de pouvoir à l'intérieur de leur association. Il a essayé, dans et en dehors des réunions de son équipe, d'arrondir les angles mais c'est vrai que Claude n'est pas facile. A plusieurs reprises il en a discuté avec Bernadette, mais il avoue ne pas toujours comprendre « ces affaires de bonnes femmes »...



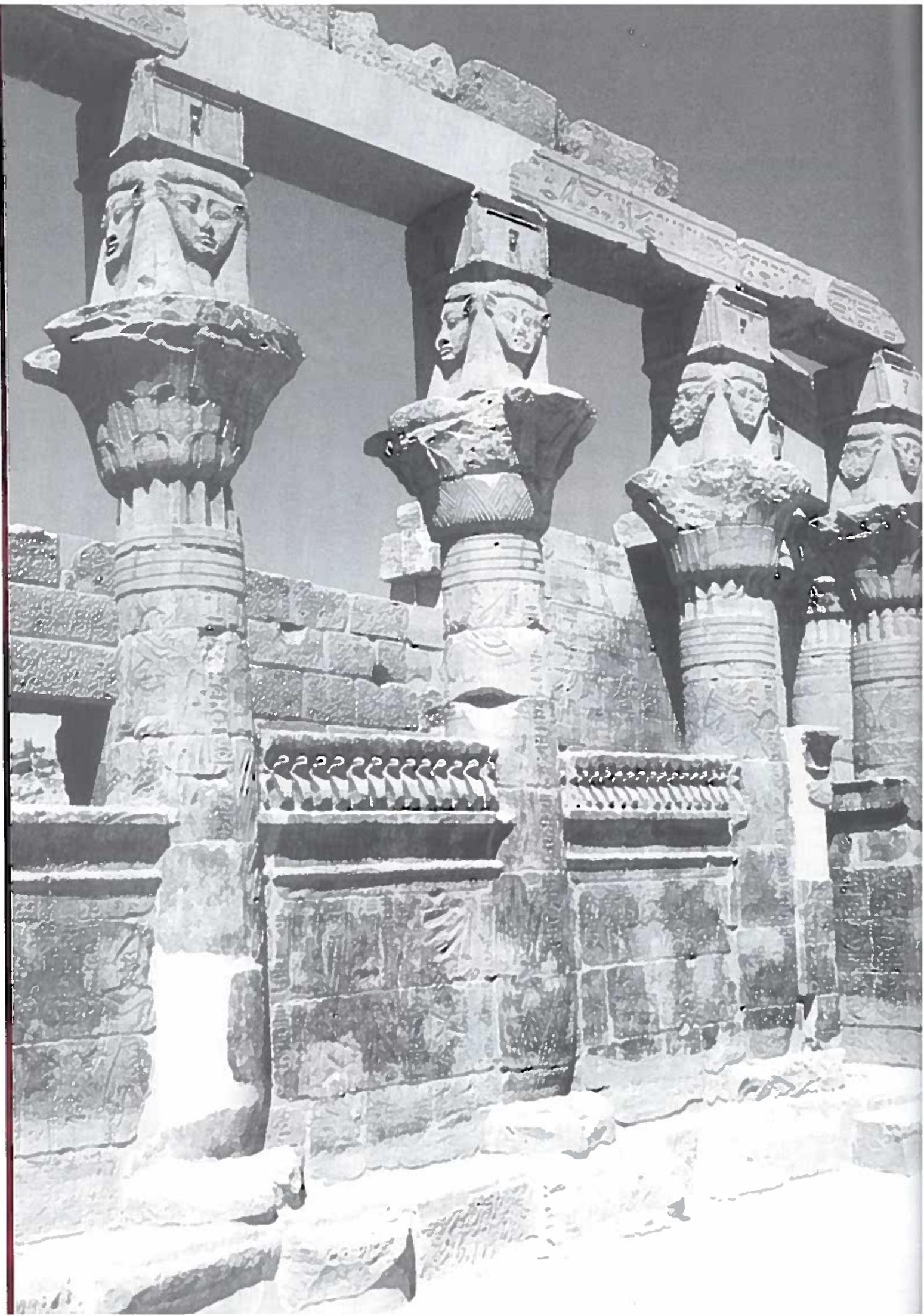
Sindet

Depuis la rentrée, le climat s'est alourdi, les éclats se sont multipliés et Bernadette s'est absentée quelques fois. Elle a confié à Jean qu'elle a des problèmes de santé et des troubles du sommeil. Ce n'est pas vraiment le moment de craquer car le bureau est un peu à court de collaborateurs efficaces et de gros dossiers sont au programme pour les semaines qui viennent...

Vous pourriez être l'un des avocats de ce bureau, directement ou indirectement mêlé à ce conflit. Vous pourriez en particulier être Bernadette ou Jean : vous auriez probablement l'impression d'avoir « tout fait » pour arranger les choses et pourtant la

situation se dégrade et se dégrade encore... Il existe des outils pratiques d'analyse et d'amélioration rapide des communications difficiles. Ces méthodes ont fait leur preuves aux Etats-Unis où elles furent créées par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs issus à la fois des sciences humaines et des sciences dites exactes. S'investir quelques heures pour enrichir ses compétences relationnelles peut permettre de vivre mieux en soulageant durablement nos relations les plus délicates. Mais aussi d'aider nos collaborateurs et nos clients à mieux négocier ainsi qu'à résoudre leurs problèmes et leurs conflits au mieux de leurs intérêts, en gagnant du temps et avec moins de stress. ■

La Conférence du Jeune Barreau organise un mini recyclage sur ces méthodes de résolution des problèmes, le mardi 25 janvier 2000. Il sera animé par le docteur Yves Douvrelugne. (Voyez page 28)



# LES TEMPLES PTOLÉMAÏQUES DE HAUTE-ÉGYPTE

Jean Bingen

**L**a Haute-Égypte des temples, ce n'est pas seulement les deux sites pharaoniques prestigieux d'Abidos et du foisonnant complexe des deux rives thébaines, c'est aussi la marque qu'ont laissée dans le paysage égyptien les temples ptolémaïques, Esneh, Kom Ombo, mais surtout les trois hauts lieux de la convivence qui a existé entre les pharaons macédoniens d'Alexandrie et quelques clergés égyptiens puissants du grand sud, ceux de Philae, d'Edfou et de Dendera. Ces ensembles architecturaux, récents à l'échelle plusieurs fois millénaire de l'Égypte préchrétienne, ont ceci de commun qu'ils ont remplacé de petits sanctuaires et connu une splendeur tardive. L'alliance avec les Ptolémées, qui les opposaient ainsi à un clergé thébain souvent hostile à la dynastie macédonienne, a suscité des bâtiments d'un néoclassicisme purement égyptien et d'une décoration faite de reliefs traditionnels et de textes hiéroglyphiques, une décoration où le roi macédonien omniprésent apparaît comme pharaon dans son rôle sublimé d'être d'exception, intercesseur unique entre les dieux et les hommes pour assurer le salut du pays.

Ceci nous apparaîtrait à tort comme artificiel. Le rôle de ces temples est de témoigner de la réalité théologique, la seule réalité, la seule à braver le temps et la fragilité du pouvoir profane, la seule à être perçue par les dieux. Sur le pylône d'Edfou, un immense pharaon vainqueur et sauveur sacrifie des captifs à Horus et Hathor; sur le premier pylône de Philae, il les sacrifie, en plus, à Isis. Peu importe que l'histoire nous apprenne que Ptolémée XII n'était que le falot descendant des grands Ptolémées qui avaient promu la construction de ces sanctuaires deux siècles plus tôt. Les pharaons, même quand ils seront empereurs romains, n'appartiennent ni à leur temps ni à leurs particularités physiques, ils n'appartiennent qu'à leur rôle. Tout au plus leur nom figure-t-il en hiéroglyphes dans des cartouches pour dire qu'ils sont bien les pharaons, fils de dieux, dieux après leur mort, et que ce sont des pharaons qui se multiplient inlassablement au fil des parois dans leur fonction sacrée. Ainsi, à chaque moment du jour et de la nuit, puisque les images et les textes sont immuablement visibles, grâce à leur nom, ils sont aptes à prononcer les paroles salvatrices et à faire les offrandes propitiatoires. Et, pour mieux distancier la réalité théologique du quotidien illusoire, sur les



Fig. 1. — Dendera, temple ptolémaïque d'Hathor (détail) : le jeu des hiéroglyphes.

parois de bonne pierre, les textes sont gravés avec soin dans une langue morte que les dieux comprennent certainement mieux, la langue sacrée des hiéroglyphes où les prêtres peuvent pratiquer à l'envi les subtilités graphiques et la virtuosité linguistique, non sans quelque humour parfois (fig. 1).

Philae, îlot qui, au saut du fleuve, séparait la Nubie de l'Égypte, ne présentait que de modestes lieux de culte dus à quelques pharaons récents, tels Nectanébo I, tentés d'y trouver un verrou en amont de l'île de garnison, Éléphantine, ou, au contraire, un tremplin vers le sud. Ptolémée II Philadelphie dota l'île d'un temple d'Isis. Au départ de son naos à l'architecture massive, le sanctuaire ira s'amplifiant de constructions nouvelles jusque sous les Romains, pour devenir un but d'excursion pieuse pour les Grecs et les Romains et un lieu de pèlerinage pour les Nubiens. Grâce à la ferveur isiaque de ceux-ci, Philae sera le dernier lieu de culte traditionnel que les empereurs chrétiens et leur clergé copte toléreront en Égypte, le dernier sanctuaire où on grave encore des hiéroglyphes sous Byzance. Puis un jour, au VI<sup>e</sup> s., des prêtres chevelus graveront des croix pour exorciser les murs en les mettant sous le patronage de saint Étien-

ne; Isis, morte enfin, cessera de quitter régulièrement son naos sur les épaules de ses prêtres chauves et de remonter le Nil vers ses chers Nubiens en s'arrêtant un instant à l'aller et au retour dans le reposoir de Trajan ou celui de Nectanébo I.

Edfou, Apollônios polis, la "ville d'Apollon", pour les Grecs et les Romains, conserve un sanctuaire presque intact, avec son temple enfermé dans une enceinte que complète dans toute sa gloire un haut pylône, et avec son mammisi ou temple de la naissance du dieu. Il est consacré à Horus d'Edfou, le dieu faucon. Comme à Philae, la construction s'est poursuivie longtemps, de Ptolémée III Evergète à Ptolémée XII. Mais, à Philae, parce qu'on a combiné les deux axes anciens de l'espace sacré, celui du temple de Philadelphie et celui de la petite porte de Nectanébo enchâssée dans le premier pylône, l'ensemble présente quelque disparate. À Edfou, au contraire, le temple rayonne de la cohérence tranquille d'une totale symétrie, qu'on retrouve, mais avec moins de dépouillement, à Kom Ombo ou à Dendera. Et comment ne pas parcourir avec émotion l'imposante bibliothèque hiéroglyphique, gravée tout autour du corps principal du temple sous la protection de

## LES TEMPLES PTOLÉMAÏQUES DE HAUTE-ÉGYPTE

Suite de la page 19

l'enceinte. L'épopée d'Horus y voisine avec des développements géographiques ou la règle austère de la classe sacerdotale. Quel effort pour quelques lecteurs privilégiés!

À Dendera aussi, l'imposant temple d'Hathor s'est construit de la fin de l'époque ptolémaïque et à l'époque julio-claudienne sur des restes, plus importants qu'ailleurs, de bâtiments plus anciens. Les Grecs l'appelaient le temple d'Aphrodite. Depuis longtemps, déjà chez Hérodote, ils avaient trouvé des correspondances entre leurs dieux et les dieux égyptiens. Par une sorte de paradoxe, les Grecs d'Égypte qui, à l'écoute d'Homère, pratiquaient jalousement leur propre culture, source de privilèges, ont largement adopté le fonds religieux égyptien. Les Grecs ont toujours fait la part entre le sentiment du divin et les manifestations polymorphes de leurs relations avec ce divin, et, peut-être trouvaient prudent ou simplement naturel d'adorer les dieux comme ceux-ci avaient l'habitude d'être adorés sur les deux rives du Nil.

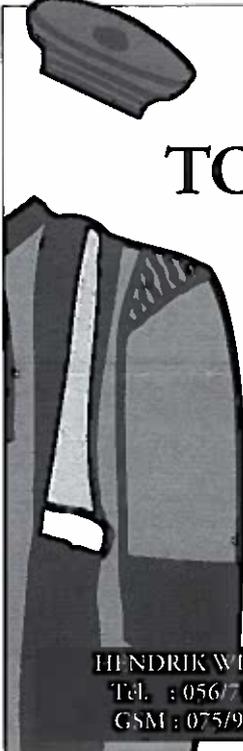
Le temple d'Hathor à Dendera aurait pu être la grande œuvre architecturale de la reine Cléopâtre, si un destin injuste n'avait permis à son vainqueur impitoyable, Auguste, et à Tibère de compléter le dessin inachevé. Par un paradoxe, dans la décora-



Fig. 2. — Dendera, façade sud du temple d'Hathor (détail) : Ptolémée XV César suivi de Cléopâtre VII.

tion théoriquement "hors du temps" du temple, l'historien attentif trouve le témoignage le plus significatif de ce qui m'apparaît comme l'idée majeure de cette grande reine, la reconstruction de la dynastie lagide. La façade sud du temple de Dendera est ornée à la gloire du couple reine et fils, Cléopâtre VII et Ptolémée XV César, le fils de César. S'y déroule une double scène d'offrandes royales, qui se répartit de part et d'autre du grand masque de la déesse Hathor-Aphrodite, maîtresse du sanctuaire. Tournés l'une et l'autre vers ce masque et s'adressant aux divinités de Dendera, le jeune pharaon Ptolémée César, porteur de la couronne de roi de Haute et Basse Égypte, offre à celles-ci l'encens tandis que la reine agite le sistre et le collier menat (fig. 2). La mère et le fils sont de même grandeur, mais la reine laisse au jeune Ptolémée la priorité dans l'abord des dieux. C'est au-dessus de la tête de celui-ci que le faucon Horus déploie ses ailes, signe de souveraineté et de protection divine. Le concepteur de la façade sud, certainement avec l'accord de la reine, a mis délibérément en évidence l'élément mâle du couple porteur de l'avenir de la dynastie macédonienne. À la nécessité pour le temple de peupler ses murs de pharaons voués aux

paroles de salut et aux offrandes rituelles se surimpose pour une fois un message de politique royale. Après que la reine se fut donnée crânement la mort pour se soustraire au cortège triomphal de son vainqueur, l'assassinat du fils de César par le fils adoptif de César brisera le rêve de Cléopâtre. Les temples s'empresseront aussitôt de dessiner dans les temples ptolémaïques les mêmes silhouettes de pharaons, de leur prêter les mêmes paroles et les mêmes gestes. Mais, dorénavant, les cartouches épelleront en hiéroglyphes des noms romains.



**TOGES**

pour  
magistrats  
et  
avocats

*Toutes  
qualités*

**HENDRIK WILLAERT**  
Tél. : 056/71 28 40  
GSM : 075/975 974

### Chelton Hotel Brussels \*\*\*\*

100 m from EEC  
50 rooms and flats  
bar

Conference room  
Free underground parking

Rue Véronèse 48  
B-1000 Bruxelles  
Tél. 02/735 20 32 • Fax : 02/735 07 66

Collection

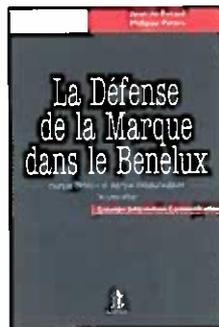
Création Information Communication



**Mireille Buydens**  
1993, 850 p. 5800 BEF



**Alain Berenboom**  
2<sup>e</sup> édition 1997, 512 p. 3850 BEF



**Jean-Jo Évrard et Philippe Péters**  
2<sup>e</sup> édition 2000 à paraître



**Marc Isgour et Bernard Vinçotte**  
1998, 160 p. 1550 BEF



**Mireille Buydens**  
1999, 422 p. 4850 BEF



**Paul Nihoul**  
1999, 384 p. 4750 BEF

**Information et commandes**

Accès+

Fond Jean-Pâques 4  
1348 Louvain-la-Neuve  
Tél. (010) 48 25 00  
Fax (010) 48 25 19  
e.mail [acces+cde@deboeck.be](mailto:acces+cde@deboeck.be)  
<http://www.larcier.be>

# IRISPEN 3.2

*Le stylo "Made in Belgium" idéal pour les avocats !*

Fini l'encodage fastidieux de textes, de chiffres manuscrits ou de code à barres. Glissez l'IRISPen™ sur des informations imprimées (livres, magazines, journaux, listings, courriers, conclusions,...) et le texte s'introduit immédiatement dans votre application active, comme si vous l'aviez saisi au clavier.

L'IRISPen fonctionne sous Windows 3.1, 95/98, NT, et MacOS.

Intéressé? Remplissez le coupon et renvoyez nous, vous recevrez une documentation ainsi qu'une cassette vidéo sur nos produits

N'hésitez pas, visitez notre site web: [www.irislink.com](http://www.irislink.com)  
ou appelez Marc Pelsser au 010/45 13 64 - [marc.pelsser@irislink.com](mailto:marc.pelsser@irislink.com)

I.R.I.S.  
10 rue du Bosquet  
1348 Louvain-la-Neuve • Belgique  
Tél. +32-10-45 13 64 • Fax : +32-10-45 34 43  
E-mail: [info@irislink.com](mailto:info@irislink.com)



IMAGE RECOGNITION INTEGRATED SYSTEMS

Recognition is not limited to the alphanumeric characters. Spot the correct language before you read the extract sentences below.

LE TRIPACK reconnaît, entre autre, la langue de l'écrit.

En savoir plus sur l'OCR

770 5165116-55  
06 05 96 123-456-  
310-1023310-55

IMAGING TECHNOLOGIES EDITORS' CHOICE

5 stars SVM

Marlomar Mac Home

G 5 stars Golden

Computer Shopping

CONF 11/99

Société: \_\_\_\_\_  
Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
n°: \_\_\_\_\_  
Code Postal: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_  
Tél: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_  
E-mail: \_\_\_\_\_



Portraits à l'aquarelle et à l'huile  
Tableaux sur commande

Dessins

Marcel Siraut \*  
artiste peintre

Parvis Sainte Alix 20 B<sup>te</sup>6  
1150 Bruxelles Tel: 02/762.20.76



## Logiciel pour avocats de la nouvelle ère !

Programme pour avocats complètement intégré  
sous Windows 95/98/NT.

Aussi bien pour des cabinets individuels  
que pour de grandes associations et sociétés.

Compatible avec toutes les versions  
de Microsoft Word et WordPerfect.

Conçu pour l'avenir : intégration avec E-mail,  
support par Internet, prévu pour l'an 2000 et l'Euro...

Déjà plus de 2.000 utilisateurs !

distribué par SERVISOFT s.p.r.l.  
rue de la Semence 29 bte 8 - 1080 BRUXELLES  
Tél. (075)27 63 12 - Fax (02)415 81 77  
E-mail : [servisoft@servisoft.be](mailto:servisoft@servisoft.be)  
<http://www.servisoft.be>

*"A tous les amateurs de bonne chère et de bons vins,  
à tous ceux qui, par leurs propos discrets ou leurs discours passionnés  
emplissent la brasserie d'un murmure sympathique,  
nous leur souhaitons de belles années 2000! "*

# Choumieux

Brasserie - Ecailler

124.rue Americaine 1050 Bruxelles. Tel 02/538.99.09 - Fax:02/534.21.55 Voiturier Fermé le dimanche

# UN AIR IRLANDAIS

Nicole François

**C**e pourrait être la base d'une comédie musicale: les chansons populaires - et les génériques d'émission de télévision - jouent un grand rôle dans "La femme qui se cognait dans les portes". Mais c'est une tragédie. Une tragédie? Même pas. Simplement la vie d'une femme à Dublin, avec un mari et quatre enfants

Quoi de plus banal? Paula a vingt et un ans, est très suffisamment jolie, vit dans une famille unie, ne travaille pas trop mal à l'école, aime sortir, danser, aime les garçons, puis aime Charlo. Elle l'épouse (malgré l'opposition paternelle), part en voyage de noces (voyage on ne peut plus modeste, mais heureux), s'occupe de son ménage, attend son premier enfant... Quoi de plus commun? Rien à raconter.

Jusqu'au jour où Charlo se penche sur elle, qui est à terre, et lui dit: "Tu es tombée".

Mais, si Paula est tombée, c'est parce que Charlo l'a battue et cette première fois ne sera pas la seule: pendant dix sept ans, oui, dix sept ans, Charlo la traînera dans toute la maison par les vêtements, la violera, lui cassera des côtes, brûlera ses vêtements, lui arrachera des touffes de cheveux, lui demandera "le droit ou le gauche" et lui cassera le petit doigt gauche, lui tiendra la tête au dessus de la bassine à frites pleine d'huile bouillante...

Paula ne part pas, ne se défend jamais. Pourquoi? Il y a les enfants, et elle l'a dans la peau, son Charlo. Malgré ce cauchemar. Il est gentil, Charlo: après, il lui offre une tasse

de thé, ou un chocolat; il la conduit à l'hôpital quand il faut, quand il lui a démis le bras, par exemple... A l'hôpital, littéralement, on ne voit pas Paula: on voit son doigt retourné, ses dents cassées, ses côtes fêlées, les brûlures de cigarette, mais elle, jamais: "le médecin ne m'a jamais regardée".

Et pourtant... "Questionnez-moi, questionnez-moi, questionnez-moi..." Personne ne la questionne. On la soigne, mais elle reste celle qui se cogne dans les portes, qui tombe dans les escaliers, la femme qui n'existe pas.

Parce qu'elle pue l'alcool, Paula. Gin-café le matin, vodka-orange dans la journée, vodka le soir. Elle boit, mais ce n'est même pas pour ça que Charlo la bat: lui aussi, il picole. Il la bat parce que c'est comme ça, voilà tout.

Un jour, enfin! Paula le chassera, pour protéger sa fille aînée: Charlo l'a regardée d'un air bizarre, celui qu'il a quand il va cogner. Là, elle trouve l'énergie pour le flanquer dehors.

Un an plus tard, Charlo sera tué par les guards, lors d'un hold up avec prise d'otage. Paula continuera à l'aimer: "Il me manque..."

Écrit sur le mode du contrepoint, ce livre ne laisse pas le lecteur reprendre son souffle: je l'ai, quant à moi, lu d'une traite. On se demande: Paula va-t-elle s'en sortir? Oui? On espère... Car ce n'est pas l'histoire d'une femme qui retrouve sa dignité: Paula ne l'a jamais perdue; c'est l'histoire d'une femme



qui retrouve l'estime de soi. "Il ne reviendra plus. C'était une sensation géniale. J'avais fait quelque chose de bien."

Le plus étonnant de tout, c'est que l'auteur, qui décrit si bien ce qu'une femme peut penser et sentir, est un homme. Roddy Doyle est un grand monsieur: je dirais même qu'il mériterait d'être une femme.

*"La femme qui se cognait dans les portes"*  
Roddy Doyle - 10/18 Domaine étranger.

## Séminaires de communication et de négociation

Chaque année, l'Ordre organise des séminaires résidentiels de communication et de négociation principalement adressés aux avocats stagiaires. Ces séminaires sont animés par des avocats du barreau de Bruxelles qui ont été spécialement formés à cet effet.

Grâce à l'intervention financière de l'Ordre, la participation personnelle demandée aux stagiaires est limitée à 3.000 francs et comprend l'ensemble des frais de séjour soit le logement, les repas, les pauses-café et l'animation proprement dite. Seuls les boissons et le dîner du vendredi soir devant être réglés sur place.

Dix séminaires de communication et quatre de négociation sont organisés cette année entre janvier et mai 2000.

Renseignements et inscriptions auprès de Maître Laurent VERBRAKEN (téléphone: 02/534.20.20, fax: 02/534.30.18).

**JOSTEN**  
Text & Communications  
REVUELS

### Traductions juridiques

Conclusions, requêtes, assignations,  
jugements, expertises

Traductions jurées

SPÉCIALITÉ : ALLEMAND ET ANGLAIS

T. 02/343.10.15 • F. 02/344.03.79  
e-mail : andre.josten@cityma.be

74, avenue des Anzures • 1190 Brussels



## ATALAÏDE

Nous étions bien en ce mardi d'automne tout en couleurs, dans tes salons d'Orient, à suivre, tel un dessin animé - ah, la danse des diapositives présentées par deux projecteurs poètes... - les trois périples du notaire Pierre Etienne de FAYS, un amoureux de l'Ethiopie, pays d'une étonnante diversité dont il a ramené les ocres, les rouges, les bleus, le regard fier de la jeune-femme et du chasseur, les ors des sables, le

moutonnement vert de la forêt tropicale, ses troupeaux, ses champs de maïs, de coton, de tabac, au son de la musique de la-bas où tout se dit en amharique. Oubliées, l'espace d'une soirée, en la compagnie enthousiaste du souriant deuxième secrétaire et de l'attachée de l'Ambassade pour l'Union Européenne, la gracieuse Madame ABEBE, les séquelles des guerres civiles et des sécheresses, la pauvreté qui

appelle l'aide internationale. Merci Atalaïde, de nous avoir incités à former un vœu : la solidarité est un sentiment qui pousse les hommes - et les femmes - à s'accorder une aide mutuelle; puisse ce pays envoûtant sauvegarder son authenticité et qu'il lui soit donné de vivre celle-ci pleinement, pour notre bonheur à tous.

D.B.



## LA PLACE D'ENTÉOULE. COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

Dominique De Wolf publie dans les jours qui viennent son deuxième livre intitulé La place d'Entéoule. Après la Bretagne d'Anne Caradec, l'auteur nous emmène dans le Midi de la France. Il ne nous propose plus un récit conjugué à la première personne mais une sorte de conte ayant pour thème les rapports que deux jeunes artistes entretiennent avec le temps. Le personnage principal de cette histoire, Laurent Dussane, passe de ville en ville et subsiste en dessinant des paysages sur les trottoirs. Chacun de ses tableaux constitue pour lui une invitation à pénétrer davantage dans son propre imaginaire, mais aussi à deviner la vérité des choses

qu'il représente. Ainsi la peinture lui procure-t-elle le moyen de vivre avec une particulière acuité les rencontres qui jalonnent sa route. Parmi toutes ces rencontres, la plus significative sera celle d'une jeune fille qui a perdu l'usage de ses jambes et vit, presque recluse, dans l'école d'un petit village où sa mère est institutrice. Laurent le vagabond se trouve alors confronté avec l'immobilité physique d'Elisabeth. Il a d'emblée la conviction que l'essentiel de son destin va se jouer sur la place de ce hameau : c'est là que s'ouvre la fenêtre où se tient l'héroïne. Une fontaine semble depuis toujours chuchoter ses confidences par la bouche d'un faune à la barbe mous-

sue. Autour d'Elisabeth, le temps prendra d'étranges libertés avec le fonctionnement des montres.

Plus que dans les descriptions d'un monde méridional qu'il aime, c'est à travers les actions et les propos de ses personnages que Dominique De Wolf tente de suggérer l'originalité de leur vécu poétique. Quant à la conclusion de l'histoire, elle s'inscrit dans une logique annoncée au fil des pages par de petites étrangetés, de petits décalages auxquels on est libre de ne pas prendre garde...

Chez l'éditeur Bernard Gilson. En librairie dès le mois de février.

A.V.

## LE CERCLE MARIN DE ME GEORGY MANALIS : NAIÏRE CITOYEN AU BERCEAU DE LA DÉMOCRATIE

Voici un sujet qui, à juste titre, passionnera toujours : comment se fait-il qu'à une époque où le paradigme dominant est celui d'une société oligarchique, voire théocratique à structure pyramidale, un projet démocratique réussisse à s'imposer d'une manière essentielle non seulement pour l'histoire de la Grèce antique, mais pour toute notre civilisation.

Retourner au berceau de la démocratie, Athènes, pour mieux critiquer et évaluer notre société, voici le projet ambitieux, selon les termes même de Me Thierry Bontinck qui le mit en piste, de Me Georgy Manalis.

Me Manalis nous amena à nos livres d'histoire non pas, à la façon d'un Pausanias ou d'un Mommsen, à travers une promenade factuelle sur les hauts lieux d'exercice de la démocratie athénienne, mais en nous res-

tituant sa structure institutionnelle et son fonctionnement quotidien.

Il évita habilement le piège de l'anecdote archaïque, voire le parallèle avec la société grecque d'aujourd'hui, dont certains tumultes politiques pourraient l'apparaître tout autant.

Nous avons vu défiler, dans le discours réellement passionné et passionnant de l'orateur, tout ce que la démocratie athénienne avait de plus précieux : assemblées délibérantes réunissant tous les citoyens, émergence des hommes politiques proposant un programme, atténuation de la distinction entre le droit privé et le droit public, qui fait de tout citoyen un participant direct à la chose publique. Mais, sans passer sous silence les dangers d'une société en délibération quasi permanente : l'hypocrisie des sophistes et des

expulsions par voie d'ostracisme, la distinction trop prononcée entre les citoyens et les étrangers dans une cité où soit on naissait citoyen, soit on ne le devenait jamais.

Le discours pencha toutefois résolument du côté positif, parfois presque idyllique de la démocratie antique. Avec, en conclusion, ce constat empreint de liberté et de nostalgie : étant fondée sur la délibération directe de tous les citoyens, la démocratie athénienne permettait à tout moment l'expression de la liberté de conscience individuelle. Là, ce qui fut dans la cité athénienne un fait, apparaît dans nos sociétés comme un idéal. Un excellent témoignage de la grandeur des Anciens, mis en évidence par Me Manalis.

D.S.





### CONFÉRENCE BERRYER

Il faut être téméraire, talentueux ou un rien masochiste pour participer au grand jeu de massacre annuel organisé par la Conférence du Jeune Barreau. Il faut, et ceci est un conseil à tout futur candidat – pour les autres le mal est fait – en toute hypothèse y avoir assisté comme spectateur avant de s'y engager comme candidat. Bien trop de candidats y ont laissé des plumes à défaut d'avoir pu prendre préalablement la mesure du défi qui les attendait.

Cette année, par exemple, il ne s'agissait ni plus ni moins de s'attaquer à un ancien bâtonnier, Me Xavier Magnée, tant il est vrai que la Berryer belge a ceci de particulier que les candidats orateurs ne traitent pas le sujet mais (tentent) de l'assassiner.

Me Damien De Keyser s'élança – c'est tout à son honneur – en premier. La salle, chauffée à blanc par une heure d'attente, réserva immédiatement un accueil enthousiaste à un discours audacieux, féroce et particulièrement inventif. Le président de la Conférence n'avait pas rendu la tâche des orateurs de cette année aisée. Inviter un confrère, qui plus est un ancien bâtonnier, au lieu du traditionnel homme politique de l'année, aurait pu en inciter plus d'un à décliner l'invitation. Me De Keyser, qui en tant qu'ancien délégué des stagiaires en avait sans doute vu d'autres, ne recula pas devant l'obstacle.

Redoutant malgré tout la réplique de Monsieur le bâtonnier, Me De Keyser tenta, à la fin de son intervention, de se faire pardonner d'avoir su s'y bien capriver une assistance avide de bons mots en offrant à Me Magnée un ballon à l'effigie de Philippe et Mathilde. Appréciant visiblement tant le présent que le talent de Me De Keyser, Monsieur le bâtonnier accepta les deux et préféra, en guise de réplique, nous raconter, avec ce talent de conteur inimitable, une des nombreuses anecdotes qui ont émaillé sa vie au barreau.

Me Alexis Lejeune prit ensuite la parole. Celui-ci avait deux handicaps certains : 1) n'avoir jamais assisté à une Conférence Berryer 2) admirer le bâtonnier Xavier Magnée. Il lui fut donc extrêmement difficile, malgré son talent évident, de trouver ce ton si particulier qui permet pen-

dant dix petites minutes d'imposer le silence, et parfois l'écouter, à une foule déchainée.

Me Lejeune ne se laissa cependant pas déstabiliser outre mesure et, preuve d'une belle maîtrise de soi et de réelles capacités, se détendit progressivement pour retrouver vers la fin de sa prestation aussi bien un ton plus naturel – que l'oreille de son public.

Troisième et dernier candidat : Me Alex Tallon. Cet homme-là, et c'est urgent, il faut l'interdire d'activités à l'Ordre français. En moins d'une semaine, il enchaîne, avec un égal bonheur, spectacle de théâtre, revue du Vlaams Pleitgenootschap et, comme 'guest star', Conférence Berryer. De tels flamands sont dangereux : ils pourraient donner envie à certains de voir les deux ordres se réunifier...

Jouant subrepticement sur son appartenance à l'autre Ordre de notre grand Barreau, Me Tallon précisa d'emblée qu'il ne connaissait pas le bâtonnier Magnée, et que celui-ci n'avait jamais daigné le saluer mais que sa tête lui disait quelque chose... La suite fut à l'avenant et le public passa un moment fort agréable.

Il revint ensuite au rédacteur en chef de ce magazine, oui, oui, lui-même, de prendre la défense du bâtonnier Magnée tout en faisant une sorte de synthèse des précédentes interventions. C'est ce qu'on appelle le contre-discours.

L'exercice est, je sais de quoi je parle, périlleux. Gavée de bons mots pendant une heure et demi, la salle a tendance à s'assoupir après la prestation du dernier candidat. Le début du contre-discours coïncide donc généralement avec les premiers signes d'endormissement du public. Sans doute, le public est-il en pleine digestion et ne souhaite-t-il pas être dérangé.

Dans ces circonstances difficiles, Me Loïc Peltzer s'acquitta à la perfection de sa tâche, prononçant un vrai contre-discours : sur-réaliste au début, sarcastique parfois, cloigneux souvent. Me Peltzer fit en somme ce qu'il fait si bien : il plaida. Comme me le dit ce jour-là ma voisine : difficile de ne pas être séduit par cet homme – de si belle allure et à l'éloquence si naturelle. Si ma

voisine le dit...

'TUEZ, TUEZ' ! C'est sur cette invitation, qui à elle seule résume bien l'esprit animant les conférences Berryer, que Me Peltzer se retira. Me Menschaert est extrêmement bien éduqué et accepta donc avec diligence l'invitation.

Comme dans la parabole des talents, Me Menschaert récompensa nos confrères parisiens qui s'étaient montrés brillants, ou tout simplement bons, dans cet autre exercice difficile qui consiste à critiquer de façon drôle la prestation oratoire d'un candidat, et exécuta, c'est le mot je crois, ceux, celles serait-on tenté d'écrire, qui n'avaient réservé à la salle que silence ou mépris.

Se faire critiquer, c'est toujours dur. Se faire critiquer par un Me Menschaert visiblement irrité par le mépris que certains – certains seulement – confrères parisiens avaient affiché un peu trop ouvertement, c'est très, très dur...

A tout seigneur, tout honneur. Le mot de la fin revint à l'invité, Monsieur le bâtonnier Magnée. Me Magnée, qui tout au long de la soirée avait fait preuve d'une grande sérénité face aux flèches décochées par ces jeunes confrères, contrairement aux invités des dernières années, conclut la soirée par un moment d'émotion, évoquant sa famille, le barreau et remerciant, bon joueur, la Conférence de l'avoir invité ce soir. S'il est vrai que c'est à l'aune de la qualité du silence qui accueille ses paroles que doit être jugé le talent du plaideur, il est incontestable que le bâtonnier Magnée fera encore longtemps rêver beaucoup de plaideurs.

E.P.

PS : Le président de la Conférence me signale que Me Damien De Keyser serait en réalité Me Alexis De Keyser et Me Lejeune ne se prénommerait pas Alexis mais Olivier.



sira v t

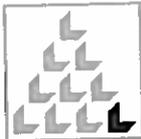
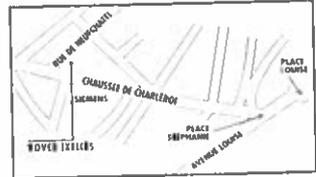


*Ixelles*



Venez essayer la  
**R O V E R**  
chez Rover Ixelles

**Rover Ixelles**  
Rue de Neufchâtel 7-11 • 1060 Bruxelles  
Tél. 02/538 14 24 • Fax 02/538 46 57



## EURO DB

Place de l'Université, 16 • 1348 Ottignies - Louvain-la-Neuve

Gestionnaire du Registre Central du Commerce  
Spécialiste en traitement de données légales et financières

Soyez efficace,

- Accédez en ligne aux données légales et financières sur les 900.000 entreprises de Belgique, Annexes du Moniteur, Registre Central du Commerce, BNB
- Consultez en ligne les images des actes des Annexes du Moniteur Belge pour toutes les sociétés du pays.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez-nous au n° 010/47.67.11  
Par e-mail, à [sales@eurodb.be](mailto:sales@eurodb.be), ou faxez-nous le bon ci-dessous.

FAX : 010/47.67.67

<http://www.eurodb.be>



**EURO DB**  
LE BÉNÉFICE  
DE  
L'INFORMATION

Société / Cabinet ..... M./Mme .....

Adresse .....

CP ..... Localité .....

Tel ..... Fax .....

Désire recevoir de plus amples renseignements sur les possibilités offertes par EURO DB

# ACTIVITÉS

## Rentrée solennelle de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

**Vendredi 14 janvier 2000 dès 15 h 00**

*Salle des audiences solennelles  
de la cour d'appel*

Comme chaque année, nous avons le plaisir de vous convier à la séance solennelle de rentrée de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles.

Dès 15 heures, en la salle des audiences solennelles de la cour d'appel, Me Alain Guilmot prononcera le discours de rentrée, «Devenir...».

Entrée : gratuite

Les réservations doivent se faire au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau  
Palais de Justice, place Poelaert, à 1000 Bruxelles  
Tél.: 02/ 508.66.43 - fax.: 02/ 519.85.61



**Samedi 15 janvier 2000 dès 19 h 00**

*Palais de Justice de Bruxelles  
Salle des pas perdus*

Grâce à l'aimable autorisation de Monsieur le Premier Président de la Cour de cassation et de Monsieur le Procureur Général, les festivités de la rentrée de ce mois de janvier 2000 se dérouleront dans le cadre prestigieux de la salle des pas perdus du Palais de Justice, renouant ainsi avec une tradition perdue depuis plusieurs dizaines d'années.

Le traditionnel banquet débutera dès 19 h 00 et sera suivi d'une revue qui vous permettra d'applaudir Mesdames Thérèse De Man, Catherine Mergan, Hélène Stranart, Vinciane Thomisse et Florence Vandeputte ainsi que Messieurs Damien Bassine, Emmanuel Cornu, Gérard Kuyper, Miguel Troncoso Ferrer et Alain Vergauwen. L'organisation et l'intendance seront assurées par Mesdames Géraldine Gohimont et Anne Braspeninx. Une grande soirée dansante clôturera la soirée.

### Participation aux frais :

- stagiaires en ordre de cotisation : 2.450 francs
- membres : 2.950 francs
- non membres : 3.250 francs

à verser sur le compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du Jeune Barreau.

Les réservations sont indispensables et doivent se faire, avant le 10 janvier 2000 et de préférence par télécopie, au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau, Palais de Justice, place Poelaert à 1000 Bruxelles (tél.: 02/ 508.66.43 - fax.: 02/ 519.85.61), du lundi au vendredi entre 9 h 30 et 12 h 00.

Pour votre confort, afin de vous éviter de devoir faire la file à l'entrée le soir même, nous vous conseillons de venir retirer vos places au secrétariat de la Conférence les jeudi 13 et vendredi 14 janvier 2000 (entre 9 h 30 et 12 h 00).

Pour votre confort et votre sécurité, n'hésitez pas à utiliser le parking gardé et éclairé de la place Poelaert qui restera ouvert jusqu'à 3 heures du matin. La Conférence a obtenu pour vous un tarif avantageux : 200 francs pour toute la soirée. Pour profiter de ce tarif, il faut impérativement retirer votre ticket à l'avance au secrétariat.



# ACTIVITÉS

## Mini-recyclage

### « L'approche stratégique de résolution de problèmes »

Mardi 25 janvier 2000 de 12 h 30 à 14 h 30

Palais de Justice  
Salle à déterminer

L'Ecole de Palo Alto est le nom couramment utilisé en Europe pour parler du Mental Research Institute (M.R.I.) fondé par Gégory Bateson. Son équipe pluridisciplinaire de chercheurs s'attacha, au sortir de la seconde guerre mondiale à étudier la communication humaine et animale. Des noms prestigieux s'ajoutèrent à celui de Bateson, tel que celui de Jay Haley, John Weakland et Paul Watzlawick.

Ils s'intéressèrent à la cybernétique, y virent une analogie avec les systèmes humains et décrivirent les lois de ces systèmes. Leurs publications firent le tour du monde et sont les bases de nos connaissances actuelles dans le domaine de la communication.

Leur découverte la plus spécifique concerne la nature paradoxale des problèmes relationnels répétitifs. Confrontés à des difficultés, les hommes font appel à leur intelligence, à leur bon sens et à leur bonne volonté. Dans la plupart des cas, cette façon de faire donne des résultats satisfaisants. Parfois pas. Ils répètent alors, en les variant peu, des tentatives de solutions tout aussi logiques et inefficaces qui transforment cette simple

difficulté en un problème « chronique » apparemment de plus en plus complexe et insoluble... Face à ce paradoxe, seule une intervention d'apparence illogique, mais cependant efficace - le contre-paradoxe - permettra de quitter cette spirale infernale.

C'est le docteur en médecine Yves Doutrelugne, qui viendra nous en parler le 25 janvier 2000.

#### Participation aux frais :

- stagiaires : 200 francs
- membres : 300 francs
- non membres : 400 francs

#### Inscriptions :

au secrétariat de la Conférence :

tél : 02/ 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00,

ou par fax au n° 02/ 519.85.61, et ce avant le 21 janvier 2000.

## Exposition - Trillemium Expo 2000

Samedi 29 janvier 2000 à 15 heures

Basilique de Koekelberg

La Conférence du Jeune Barreau vous propose d'assister en famille à cette grande exposition fin de siècle, sur le nouveau millénaire et le Mystère du Temps, qui se tient depuis le 1er décembre dernier dans la Basilique de Koekelberg.

Vous y assisterez en direct à la naissance du temps. Vous découvrirez où le soleil se lèvera en premier lieu en 2000. Vous serez plongés dans un univers mystérieux d'horloges de glace, de calendriers trompeurs, d'horloges papillons, et vous découvrirez les visions les plus folles des prophètes du 21ème siècle.

De nombreux objets d'art, des effets d'optiques, des effets spéciaux, et des panneaux didactiques destinés aux enfants. Bref, tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le temps passé, présent et futur, sans jamais oser le demander... et l'occasion de découvrir la 5ème plus grande église du monde, consacrée en 1951 par le cardinal Van Roey, et terminée en 1969 seulement.

Vous aurez en effet la possibilité, en plus de l'exposition, de découvrir la galerie du ciel (à 43 m) et d'admirer du balcon extérieur (53 m) un superbe panorama de Bruxelles. Les visites seront accompagnées d'un guide ( par groupes de 20 à 25 participants)

#### Participation aux frais :

- stagiaires membres et conjoints : 350 francs
- membres de la Conférence : 400 francs
- non-membres : 500 francs
- gratuit pour les enfants jusque 6 ans accompagnés d'un parent
- visite du balcon extérieur : 50 francs à payer sur place

#### Réservations :

au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Palais de Justice, place Poelaert, 1000 Bruxelles - tél.: 02 / 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00, ou par fax n° 02/ 519.85.61 avant le 20 janvier 2000.



## Colloque : « Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ? »

### Groupements liberticides et droit

Sous la direction scientifique de M. Patrick Mandoux et de M. Hugues Dumont

Lundi 14 février 2000 à 8 heures 30

Maison des Parlementaires  
Rue de Louvain, 21 - 1000 Bruxelles

Le Centre de droit de la culture des Facultés universitaires Saint-Louis, la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles et la faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles organisent un colloque intitulé « Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ? », sous la direction scientifique de M. Patrick Mandoux, maître de conférence à l'ULB, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, et de M. Hugues Dumont, Professeur aux FUSL.

La résurgence de mouvements d'extrême-droite dans de nombreuses démocraties inquiète. Au-delà des questions que chaque citoyen doit se poser, il paraît nécessaire de procéder à un examen critique et interdisciplinaire des dispositions juridiques qui visent à contenir ces mouvements et, plus généralement, à lutter contre toutes formes d'activités liberticides.

Afin de mesurer la pertinence de ces dispositifs, il est tout d'abord indispensable de jeter un regard historique, sociologique et de philosophie politique sur la délicate, voire périlleuse démarche consistant à limiter les libertés des ennemis de la liberté.

Il s'agira ensuite d'examiner, à la lumière des enseignements du droit comparé, dans quelle mesure des droits de l'homme, le droit constitutionnel, le droit privé et le droit pénal fournissent des outils démocratiques et efficaces empêchant, dans des limites admissibles, que des activités liberticides ne mettent en péril l'Etat de droit et la démocratie.

Une attention particulière sera enfin réservée aux activités du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, à la jurisprudence suscitée par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, ainsi qu'aux moyens de lutter contre les activités liberticides sur Internet.

#### Programme

8 h 30 : Accueil des participants

8 h 45 : Allocutions de bienvenue par Messieurs Michel van de Kerchove, recteur des F.U.S.L., Jean-Louis Vanherweghem, recteur de l'ULB et Pierre Winand, président de la Conférence du Jeune Barreau

9h-12h30 : Matinée placée sous la présidence de M. Armand De Decker, président du Sénat

9 h 15 : Approche historique des groupements liberticides et de la manière dont, juridiquement, il y a déjà été répondu dans le courant du XXe siècle, M. Jean-Pierre Nandrin, professeur aux F.U.S.L.

9 h 45 : Approche socio-politique des électors d'extrême droite et des politiques visant à lutter contre les partis liberticides, M. Mark Elchardus, professeur à la V.U.B.

10 h 15 : Interruption

10 h 30 : Approche de philosophie politique : "Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ?", M. Philippe Gérard et M. Guillaume de Stexhe, professeurs aux F.U.S.L.

11 h 00 : Les dispositifs juridiques en droit comparé, M. Jérôme Sohier, professeur à l'U.L.B.

11 h 30 : Débats

12 h 30 : Déjeuner

14h-18h : Après-midi sous la présidence de Mme Marie-Françoise Rigaux, professeur aux F.U.S.L., référendaire à la Cour d'arbitrage

14 h 00 : Les activités liberticides et l'article 17 de la Convention européenne des droits de l'homme, M. Sébastien van Drooghenbroeck, chercheur F.N.R.S. aux F.U.S.L.

14 h 30 : Les activités liberticides et le droit public belge, M. Hugues Dumont et M. François Tulkens, professeurs aux F.U.S.L.

15 h 00 : Réactions, M. Jan Velaers, professeur à l'U.I.A.

15 h 15 : La correctionnalisation des délits de presse à caractère raciste, M. Michel Hanotiau, professeur émérite à l'U.L.B.

15 h 45 : Les activités liberticides et le droit privé, M. Pierre Van Ommeslaghe, professeur émérite à l'U.L.B., avocat

16 h 15 : Interruption

16 h 30 : La loi du 30 juillet 1981 réprimant le racisme et la xénophobie et le rôle du Centre pour l'égalité des chances, M. Frédéric Bernard, Centre pour l'égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme

17 h 00 : La lutte contre les activités liberticides sur Internet, M. Alain Strowel, professeur aux F.U.S.L., Avocat

17 h 20 : Conclusions générales, M. Guy Haarscher, professeur à l'U.L.B. et M. François Ost, professeur aux F.U.S.L.

#### Droit d'inscription :

- étudiants : 300 francs
- avocats stagiaires membres de la CJB : 800 francs
- avocats stagiaires non membres de la CJB, milieu associatif : 1.500 francs
- avocats membres de la CJB, personnel universitaire : 4.500 francs (avec actes du colloque)
- non membres de la CJB : 6.000 francs (avec actes du colloque)

Une farde de documentation sera remise aux participants. Les frais d'inscription ne couvrent pas le déjeuner. Les frais d'inscription des avocats membres de la CJB, du personnel universitaire et des non-membres de la CJB donnent automatiquement droit à un exemplaire des actes du colloque.

#### Souscription supplémentaire aux actes du colloque

Le paiement supplémentaire de la somme de 2.500 francs donne droit en outre à un exemplaire (complémentaire) des actes du colloque.

# ACTIVITÉS

## Colloque : « Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ? » (suite)



M.S.

### Inscriptions :

Toute personne désirant participer au colloque est invitée à compléter le bulletin d'inscription joint au présent périodique et à le renvoyer au plus tard pour le vendredi 4 février 2000 au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Palais de Justice, place Poelaert, 1000 Bruxelles, ou à le faxer dans les mêmes délais au n° 02 / 519.85.61.

### Paiements :

au crédit du compte 630-0215121-34 de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, en mentionnant les références « colloque : Partis liberticides », et le nom de la personne inscrite.

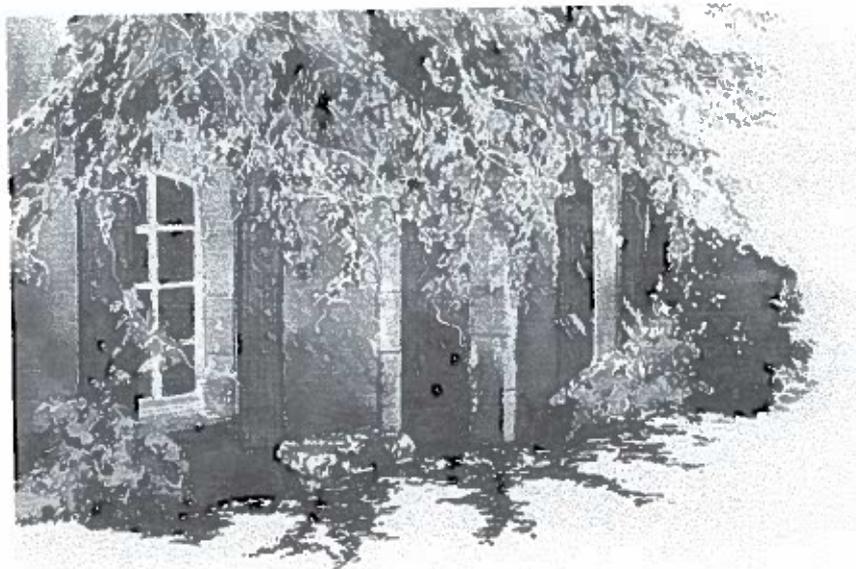
### Lieu :

Maison des Parlementaires  
Rue de Louvain, 21  
1000 Bruxelles

### Renseignements :

- au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles  
Tél.: 02 / 508.66.43 ( de 9 h 30 à 12 h )  
- au centre de droit de la culture, Faculté de droit des FUSL  
Tél : 02 / 211.79.58

## Exposition



Corinne Desmet, qui est greffier au tribunal de première instance, accrochera ses aquarelles aux cimaises de la galerie Le Pré aux Sources du quinze au vingt-neuf février 2000. Elle avait déjà notamment présenté certaines de ses œuvres lors de l'exposition collective organisée l'an dernier au vestiaire des avocats et nous propose cette fois un plus vaste aperçu de sa production.

Ses thèmes sont aussi variés qu'attrayants. Elle passe avec un égal plaisir de la chaleur méridionale au mystère des forêts enneigées, des plages de sable fin aux récifs déchiquetés par les fureurs océanes. Sur tous ces paysages, Corinne Desmet déploie une lumière attachante, subtile, qui est chaque fois en totale harmonie avec le milieu qu'elle nimbe. Car cette lumière, comme celle de tout véritable aquarelliste, est le premier et - pourrait-on dire - l'unique sujet de ses pages où l'on ne se lasse pas de flâner, où l'on est sans cesse un promeneur intéressé, heureux, séduit par la vision profondément cohérente que l'artiste nous suggère à travers tant de diversité.

Aucune mièvrerie dans ces compositions hardiment structurées, dans ces coups de pinceaux francs, volontaires, où la vivacité du trait peut, lorsqu'il le faut, entrer en un somptueux conflit avec la rugosité du papier.

Aucune violence gratuite non plus : le geste se fait précautionneux lorsqu'il s'aventure sur les glaces fragiles d'un matin d'hiver ou qu'il tend de camaïeux le bien-être des soirs de vacances.

Galerie Le Pré aux Sources, place Saint-Lambert, 36, 1200 Bruxelles.

## Mini-recyclage « La médiation familiale »

**Judi 24 février 2000 de 12 h 30 à 14 h 30**

*Palais de Justice  
Salle à déterminer*

La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, en collaboration avec l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles organise le 24 février 2000, une séance d'information sur la médiation familiale.

Son objet, à travers l'expérience des praticiens, sera de sensibiliser le barreau au recours à la médiation. Nous examinerons les avantages de cette technique, par rapport au règlement judiciaire des conflits familiaux. Contrairement à ce que certains confrères semblent penser, la médiation ne concurrence pas la mission de l'avocat. C'est un moyen qui est mis à sa disposition, pour tenter de résoudre les problèmes de droit familial qui lui sont soumis. Ce mode alternatif des litiges se développera donc si le barreau accepte d'y recourir. Nous entendrons des médiateurs, des avocats médiateurs et des formateurs en médiation.

**Participation aux frais :**

- stagiaires : 200 francs
- membres : 300 francs
- non membres : 400 francs

**Inscriptions :**

au secrétariat de la Conférence ( tél. : 02/ 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00, ou fax : 02/ 519.85.61), et ce avant le 18 février 2000.

## Soirées Théâtrales - Femmes - Avant-premières

**Lundi 28 et mardi 29 février 2000 à 20 heures 15**

*Théâtre Le Public - Grande Salle  
Rue Braemt, 64-70 - 1210 Bruxelles*

La Conférence du Jeune Barreau a obtenu en soirées privées, les deux avant-premières de cette création d'après des textes de Dario Fo ( prix Nobel de littérature) et de Franca Rame. Elles auront lieu les 28 et 29 février 2000 dans la grande salle du Théâtre Le Public.

Avec humour et tendresse, trois femmes drôles, excessives, impudiques, séduisantes, y lancent un appel à la liberté. Trois femmes, trois merveilleuses actrices ( Patricia Ide, Manuela Servais et Anne Grandhenri ), qui se déshabillent le coeur et touchent du doigt la bêtise humaine, mises en scène par une autre femme, grande actrice elle aussi, Daniella Bisconti. « Femmes est l'histoire de trois femmes qui témoignent de leur condition, leur devoir, leurs envies et leurs contradictions... Ces vécus de femmes assez inattendus, mettent simplement le doigt sur l'histoire de la Femme qui parle de l'Homme ( et donc de l'humanité entière), qui parle de sa société, de son contexte.»

A l'issue du spectacle, vous pourrez déguster le menu du jour du chef, Philippe Spriet. L'apéritif vous sera alors gracieusement offert. Le nombre de table étant limité, les réservations pour le repas doivent se faire par téléphone au numéro gratuit : 0800.944.44.

**Participation aux frais :**

- membres CJB : 500,-Frs
- non-membres : 600,-Frs

**Réservations :**

au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Palais de Justice, place Poelaert, 1000 Bruxelles - tél.: 02 / 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00, ou par fax n° 02/ 519.85.61.



# ACTIVITÉS

## Voyage : L'Égypte

### Découverte du Caire, croisières sur le Lac Nasser et sur le Nil

du dimanche 30 avril au vendredi 12 mai 2000



Comme indiqué dans le périodique précédent, les dates du voyage ont été légèrement modifiées. Celui-ci aura donc lieu du dimanche 30 avril au vendredi 12 mai 2000, et durera donc 13 jours, au lieu de 11 jours comme prévu initialement. Cela nous permettra de découvrir le Caire de manière plus sereine et plus complète, et de visiter dans les meilleures conditions de confort, la totalité des sites encore peu connus entourant le lac Nasser.

Ces deux jours supplémentaires n'empêchent cependant pas le prix du voyage d'être en diminution par rapport à celui qui était annoncé en septembre. N'hésitez donc plus à rejoindre les déjà nombreux inscrits.

Nous logerons au Caire en hôtel de luxe, type Conrad ou Sheraton El-Gezirah, et à Louxor, à l'hôtel Movenpick ou similaire. Les croisières se feront quant à elles, sur des bateaux de la flotte Queen Nabila\*\*\*\*\* avec piscine et jacuzzi, dont toutes les cabines sont des suites, équipées de deux lits, air conditionné, salle de bain avec douche/wc, téléphone et télévision.

#### LE PROGRAMME

Le Programme détaillé du voyage, ainsi qu'une brochure de présentation sont à votre disposition au secrétariat de la Conférence.

**dimanche 30 avril :**

**Bruxelles - Le Caire - Louxor**

Départ par vol régulier EgyptAir via le Caire. Arrivée, accueil et transfert au bateau de la flotte Queen Nabila\*\*\*\*\*. Embarquement, drink de bienvenue et logement à bord.

**lundi 1er mai : Louxor - Edfou**

Le matin, après le petit déjeuner, nous visiterons le temple de Karnak que chaque pharaon fit aggrandir et ou était

vénéral le dieu Amon. Ensuite, nous rejoindrons le temple de Luxor, édifié par Aménophis III, et jadis relié au précédent par une allée de béliers. L'après-midi, nous entamerons la navigation vers Edfou, et nous passerons l'écluse d'Esna. Dîner et logement à bord.

**mardi 2 mai :**

**Edfou - Kom Ombo - Assouan**

Visite en calèche du temple d'Edfou, dédié au dieu polymorphe du soleil et des astres, Horus. Navigation vers Kom Ombo. L'après-midi, visite du temple de Kom Ombo dominant le fleuve. Il s'agit du seul temple double d'Égypte, dédié au dieu crocodile Sobek et au dieu Haroeris. Navigation vers Assouan. Après le dîner, ceux qui le souhaitent pourront assister au superbe son et lumière au temple de Philae. Logement à bord.

**mercredi 3 mai :**

**Assouan - Le lac Nasser**

Débarquement après le petit-déjeuner. Nous visiterons le temple de Philae, dédié à la déesse Isis, les Carrières de granit et son Obélisque inachevé et le Haut Barrage. Nous embarquerons alors sur le bateau Queen Nabila of Abu Simbel\*\*\*\*\* pour entamer la croisière sur le lac Nasser.

L'après-midi, nous visiterons le temple de Kalabsha, de l'hémispéos de Beit El Wali, et du kiosque de Kertassi. Dîner et logement à bord.

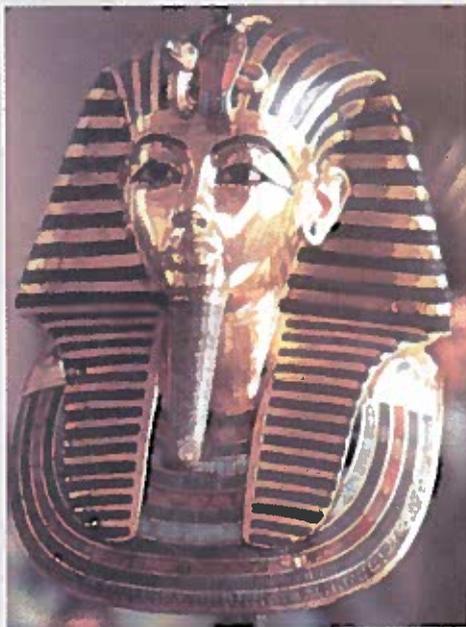
**jeudi 4 mai :**

**Le lac Nasser - Wadi El Seboua**

Navigation vers Wadi El Seboua. Déjeuner, dîner et logement à bord.

**vendredi 5 mai : Le lac Nasser - Wadi el Seboua - Amada**

Le matin visite de l'Oasis de Wadi El Seboua et du temple rupestre de Ramses II dédié à Amon et Re-Harakte. Nous visiterons également le temple de Dakka



dédié au dieu Thot et nous nous arrêtons devant le temple de Meharakka. Nous naviguerons ensuite vers l'oasis d'Amada dont nous visiterons l'après-midi les temples de Thoutmosis II et Amenothep II, consacrés à Amon-Ré. Nous visiterons le temple d'Ed-Derr déplacé par l'Unesco en 1964 et du tombeau de Penout. Dîner et logement à bord.

**samedi 6 mai :**

**Le lac Nasser - Amada - Abou Simbel**  
Après le petit déjeuner nous visiterons le Rocher d'Ibrim reste d'une forteresse plusieurs fois millénaires, et nous continuerons la navigation vers Abou Simbel, en profitant des plaisirs de la piscine et du jaccuzzi. Nous arriverons à Abou Simbel dans le courant de l'après-midi. Dîner et logement à bord.

**dimanche 7 :**

**Abou Simbel - Assouan - Louxor**  
Débarquement après le petit déjeuner et visite des 2 temples d'Abou Simbel, construits à la gloire de Ramses II et de son épouse Nefertari, à 270 kms au sud d'Assouan, eux aussi sauvés grâce à l'aide de l'Unesco. Transfert à l'aéroport et vol vers Assouan. Nous y ferons une promenade en felouque jusqu'à l'île de Kirchener où nous visiterons le jardin

botanique. Nous reprendrons l'avion vers Louxor où nous logerons à l'hôtel.

**lundi 8 mai : Louxor**

Après un petit déjeuner matinal, nous visiterons Thèbes, l'immense cité des morts qui s'étend sur la rive occidentale du Nil, la vallée des rois et des artisans, le temple d'Hatchepsout à Deir El Bahari et les colosses de Memnon. L'après-midi sera libre. Le soir, ceux qui le désirent pourront assister au son et lumière du temple de Karnak.

**mardi 9 mai : Louxor - le Caire**

Après le petit déjeuner, nous partirons en car à la découverte des temples de Denderah et d'Abydos, dédiés au dieu Hathor. Transfert à l'aéroport et vol vers le Caire où nous installerons à l'hôtel.

**mercredi 10 mai : Le Caire**

Après le petit déjeuner, nous visiterons les sites de Memphis et Sakkarah et dans l'après-midi, les Pyramides et le Sphinx. Sur le chemin du retour vers le Caire, nous nous arrêtons à la résidence privée de l'ambassadeur de Belgique, où nous serons reçus. Dîner et logement au Caire.

**jeudi 11 mai : Le Caire**

Le matin nous visiterons le musée national des antiquités Egyptiennes et l'après-midi, la Citadelle, les mosquées Mohamed Ali et Sultan Hassan et le quartier copte du Caire. Le soir, dîner d'adieu.

**vendredi 12 mai : Le Caire - Bruxelles**

Transfert à l'aéroport et vol vers Bruxelles.

## LE PRIX :

Le prix, sur base d'une chambre double, (sous réserve de fluctuations à la hausse du dollar) est actuellement fixé de la manière suivante :

- pour les membres en règle de cotisation: 72.900,-Frs

- pour les stagiaires membres : 62.900,-Frs

- pour les non-membres : 79.900,-Frs

- supplément single : 16.200,-Frs

Le prix comprend, pour un voyage de 13 jours (12 nuits):

- tous les vols en avion, classe économique par vol régulier EgyptAir

- tous les logements au Caire, à Louxor et en croisière

- tous les repas

- toutes les visites et excursions reprises au programme (sauf les sons et lumières)

- tous les transferts en autocars de luxe avec air conditionné

- l'assistance d'un guide spécialisé francophone

- les taxes, services et TVA

Tout sera donc compris dans le prix, sauf :

- les boissons et dépenses personnelles

- les frais de visa

- les spectacles son et lumière éventuels à Karnak et Philae

- le forfait pourboire à régler sur place (personnel des bateaux, guides et chauffeurs)

- les assurances éventuelles

Le prix est payable au crédit du compte n° 630-0295260-51 de la Conférence du Jeune Barreau par tranches successives, par personne, de :

- 40.000 francs lors de l'inscription

- 20.000 francs avant le 31 janvier 2000

- le solde devant être payé avant le 31 mars 2000.

La Caisse Privée se tient à la disposition de ceux qui souhaiteraient obtenir une ligne de crédit pour financer le voyage et ce à des conditions particulières.

L'inscription sera définitive dès le paiement du 1er acompte. Le nombre de places est strictement limité et il est donc vivement recommandé de s'inscrire au plus tôt.

Les places seront attribuées par ordre d'inscription. Le cas échéant, une liste d'attente sera constituée.

# AGENDA NOVEMBRE - DÉCEMBRE 1999

A INSCRIRE DÈS À PRÉSENT DANS VOS AGENDAS

## Janvier 2000

- vendredi 14 janvier : séance solennelle de rentrée
- samedi 15 janvier : banquet, revue et soirée dansante
- mardi 25 janvier : mini-recyclage : « L'approche stratégique de résolution des problèmes »
- samedi 29 janvier : exposition Trillemium Expo 2000

## Février 2000

- lundi 14 février : colloque : « Pas de liberté pour les ennemis de la liberté? »
- jeudi 24 février : mini-recyclage : « La médiation familiale »
- lundi 28 et mardi 29 février : soirées théâtrales : avant-premières « Femmes »

## et en bref pour les mois suivants

- du dimanche 30 avril au vendredi 12 mai 2000 : voyage en Égypte

## PETITES INFORMATIONS

### Petites annonces dans «La Conférence»

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désirez louer un bureau, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence. Prix exclusivement réservé aux avocats : 1.000 francs pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces).

Pour toute autre annonce, adressez-vous à RPK&C.

### Suggestions pour «La Conférence»

Vos suggestions et vos contributions sont les bienvenues. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet, faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs, rédiger un billet d'humeur ou un écho, nous serions heureux de publier votre contribution. Merci de contacter à cet égard Me Loïc Peltzer (tél. : 02/626.22.00 - fax : 02/626.22.55).

### Groupements et associations

La Conférence du jeune barreau centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si ce service vous intéresse, vous pouvez utilement prendre contact avec le vice-président de la Conférence, Me Xavier Grognaud (tél. : 02/736.21.24 - fax : 02/735.91.36).

### Service de placement des stagiaires

La Conférence du jeune barreau met à votre disposition un service de placement destiné à centraliser les demandes et les offres de stage au barreau. Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec le directeur de la Conférence, Me Jean-Marc Gollier (tél. : 02/538.68.69 - fax : 02/538.68.67).

### TOTALFINA BELGIUM

recherche d'urgence un stagiaire de 2ème - 3ème année (éventuellement de 1er année), bon bilingue, sachant utiliser word, pour effectuer un stage en entreprise, dans un département juridique proche d'un environnement commercial dynamique ou différents aspects du droit peuvent être appliqués (droit immobilier, environnement, droit commercial, etc...) Ce système de stage en entreprise a été mis au point en collaboration avec le barreau et l'association des juristes d'entreprise.  
Prendre contact avec M. D. Vandepuute au tél : 02 7283 98 63.

### AVIS À TOUS LES SPORTIFS (2ème groupe)

Dans le cadre de ses activités sportives, la Conférence vous propose à nouveau un abonnement à des conditions exceptionnelles au Physical Golden Club (Place du Châtelain n° 33 à 1050 Bruxelles).

Le prix est fixé à 10.000\* francs, au lieu de 26.700 francs, pour un abonnement d'un an assurance comprise. (15/1-15/7)

Pour bénéficier de cette offre alléchante, il vous suffit de retourner un fax avec vos coordonnées (nom, prénom, adresse, date de naissance) à Pierre Winand, numéro 02/640.10.34. La cotisation, quant à elle, devra être versée au numéro de compte 310-0569572-74, mention Golden club pour le 31 janvier au plus tard.

Passé ces formalités, vous pourrez profiter d'un accès libre jusque 22 heures en semaine et 16 heures les week-ends, à toutes les activités du club : salle de musculation et de fitness, cours collectifs (aerobic, stretching...).

Enfin, après l'effort vous aurez l'occasion de vous prélasser dans les salles de relaxation, saunas, Hammam, bancs solaires.

\* ce tarif ne s'applique pas aux personnes ayant déjà été membres du club dans le cadre d'une autre formule.

Association d'avocats établie avenue Louise, 203, dispose de plusieurs bureaux à louer, de dimensions diverses, très lumineux, à des conditions intéressantes.

L'association dispose d'une infrastructure complète (secrétariat, centrale téléphonique, téléfax, bibliothèque, salle de conférence, bureaux de stagiaire, photocopieuse...)

Pour renseignements : Tél : 640.13.73. - Fax : 640.10.34.

Cab. dem. : ass. d'avocats recherche nouvel associé parfaitement bilingue (Fr-Nl) avec possibilité importante de collaboration notamment en matière commerciale, responsabilité et assurances

Association d'avocats Martoye de Joly - Oberwoits - Strypstein.  
Avenue de Boetendael 72 • B-1180 Bruxelles • tél. : 02/344.03.91

### LES MIDIS DE LA POESIE

Offrent 20 entrées gratuites aux membres de la Conférence (2 places par séance) du 2ème cycle de leur saison 99-2000, dont le programme est le suivant:

- 11 janvier 2000 : Camus à Alger par Alain Vircondelet - récitant : Frank Dacquain.
- 18 janvier 2000 : Poésie et photographie, des espaces libérés par Georges Vercheval - récitant : Angelo Bison.
- 25 janvier 2000 : Il faut rire de tout : Oscar Wilde, Luigi Malerba, Jérôme K. Jérôme, Raymond Devos... récitant par Eric Parisis
- 1er février 2000 : Poétique du cloître: Proust, Michaux, Morgan - par Jacques Cels - récitant : Paul Roland.
- 8 février 2000 : Voix de provence : Jean Giono et René Char - par Edmond Radar - récitant : Robert Delleu
- 15 février 2000 : Emile Verhaeren à sa femme : Marthe, ma toute bien aimée: les plus belles lettres d'amour du poète - récitant : Jacques Beefs.
- 22 février 2000 : Portugal: profils de femmes sur fond bleu - par Maria Manuel Pinto Gandra - récitant : Frédéric Topart
- 29 février 2000 : La fête à Jacques Prévert - récital de Christian Labeau et Alexis Goslain.
- 14 mars 2000 : Inventaire 2000 avec Hubert Nysse et Jacques De Decker.
- 21 mars 2000 : dans le cadre de Bruxelles 2000, Villes et écrivains de Belgique, par Georges Thinès - récitant Damien Gillard.
- 28 mars 2000 : Proust au quotidien - par Michel Joiret - récitante : Micheline Goethals

Les places peuvent être obtenues au secrétariat de la Conférence

### Cotisations

Le paiement d'une cotisation permet de participer à l'ensemble des activités de la Conférence et de bénéficier, pour la plupart d'entre elles, de prix réduits. En outre, seuls les membres effectifs en règle de cotisation sont admis à participer aux élections en fin d'année.

Pour l'année judiciaire 1998-1999, les cotisations sont les suivantes :

- membres effectifs : • avocats stagiaires : 500 francs
- avocats inscrits au tableau :
  - moins de 10 ans de barreau : 1.900 francs
  - 10 ans de barreau et plus : 2.900 francs
- membres affiliés : • conjoints non avocats de membres effectifs :
  - conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 500 francs
  - conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 1.900 francs
- membres de la communauté judiciaire : 3.400 francs
- autres sympathisants : 3.900 francs

A verser au compte n° 630-0215121-34

# AGENDA

## DES FOURNISSEURS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

### LOGICIELS SPÉCIALISÉS

**AISE CENTER** **MEMLEX**  
(AVOCATS)

DOS • NOVELL • WINDOWS • OS/2

Chaussée Solvay 4 • 6061 Montignies-sur-Sambre  
Tél. : 071/30 36 15 • Fax : 071/30 70 22  
E-mail : aisecenter@ibm.net

**Avonca**

*La qualité à la portée de tous*

sa TOP SYSTEM  
112 Bd Lambertmont • 1030 Bruxelles  
Tél. : 02/242 95 25 • Fax : 02/216 58 69  
<http://www.avonca.be>  
E-mail : avonca@topsystem.be

**CICERO**  
**LawPack**

N°1 des logiciels pour avocats

INFORMA Europe  
Lovegemstraat 8 • 1861 Wolvenstem  
N° vert : 0800 91 080  
Fax : 02/272 03 85

**JURISOFT**  
plus

Logiciel intégré sous Windows  
Distribué par SERVISOFT sprl  
Rue de la Semence 29 bte 8 • 1080 Bruxelles  
Tél. : 075/27 63 12 • Fax : 02/418 81 77  
E-mail : servisoft@servisoft.be  
<http://www.servisoft.be>

**LA solution informatique**  
**EXel** **Win** **pour la gestion**  
**de votre cabinet**  
**d'avocat**

**PYRAMIQUE SA**  
Rue aux Laines, 8 - B1000 Bruxelles  
Tél 02/503 39 87

### TRADUCTEURS JURÉS

**Alias**  
langues

Toutes langues - délais rapides

101 Bld Saint-Michel • 1040 Bruxelles  
Tél. : 02/735 55 95 • Fax : 02/733 67 28  
E-mail : info@aliaslangues.be

**Cha** **vanal**  
TRADUCTION

toutes traductions jurées ou non  
toutes langues  
vankeijenbergh - lanciers

Chaussée d'Alseberg 84B • B 1180 Bruxelles  
Tél.:02/376.10.98 • Fax: 02/376.94.30  
E-mail: 113354.3600@compuserve

### FOURNITURES DE BUREAU

**S.A. ODENDHAL**

*Tout pour le bureau*

65b Rue de la Régence  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/512 13 83 • Fax : 02/511 42 93  
E-mail : odendhal@skynet.be

### RESTAURANT



**La Tour D'y Voir**

*A 5 minutes à pied  
du palais de Justice,  
au cœur du Grand Sablon,  
dans une chapelle du XIV<sup>e</sup> siècle !*

1<sup>er</sup> étage, galerie «LES VIEUX SABLONS»  
Place du Grand Sablon, 8/9 • 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/511 40 43 • Fax : 02/511 00 78

### TRAITEUR

**LES FRERES**  
**DEBEKKER**

95 Rue Charles Degroux  
1040 Bruxelles  
Tél. : 02/736 00 40 • Fax : 02/736 67 00

### INTERNET BANKING



### DÉTECTIVE

**GOFFIN & ASSOCIÉS**

*Groupeement de Détectives Privés*

Détectives privés agréés par  
le ministère de l'Intérieur

16 av. Winston Churchill, bte 10 • 1180 Bruxelles  
Tél. : 02/346 61 05 • Fax : 02/345 47 11  
E-mail : goffin.associés@skynet.be

### ARCHIVAGE

**Archivage externe**

**Hays Information**

**Management n.v.s.a.**

147 Woluwelaan • 1831 Diegem  
Tél. : 02/712 20 20 • Fax : 02/712 20 39

### DESTRUCTION D'ARCHIVES

**Shred-it**

Unique en Belgique  
Destruction d'archives sur site

Chaussée de Waterloo 1370 • 1180 Bruxelles  
Tél. : 0800/25052 • Fax : 02/375 23 35  
E-mail : shredit@skynet.be

### SERVICE COURRIER

**Hays DX**

3 Place Thomas Bais • 1160 Bruxelles  
Tél. : 02/660 21 21 • Fax : 02/660 22 33



# NEW ACCORD

## 5 portes

**Equipement d'origine de l'Accord 5 portes 1.8i LS :** motorisation 16 soupapes VTEC, 136 ch, à injection électronique multipoint, suspension multibras, double airbag, airbags latéraux avant, **ABS** avec répartiteur de freinage électronique EBD, direction à assistance variable, prétenseurs de ceintures avant, volant et siège conducteur réglables en hauteur, verrouillage centralisé télécommandé, antidémarrage électronique par clé codée, **airco**, vitres teintées, vitres et rétroviseurs électriques, prééquipement radio, antenne automatique, phares multirélecteurs,...



L'Accord 5 portes est également disponible en version 1.6i 115 ch.

A partir de **888.000 BEF** 21% TVAC (17.079,86 €)



**HONDA**

First man, then machine

### Autos Sélection

Rue Vanderkindere 240  
1180 Bruxelles  
02/346.70.03

### Belgica Auto

Chaussée de Vleurgat 73  
1050 Bruxelles  
02/640.91.30

### Ring Motor

Rue Scheutveld 69  
1070 Bruxelles  
02/524.16.14

### Woluwe Motor

Rue Sombre 28  
1200 Bruxelles  
02/771.36.85